



VILLE D'AUBIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SESSION DU

JEUDI 24 AVRIL 2014

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SINSARD Christian

CROUZET Éric

PUGLIESE Marie-Angèle

SOULIGNAC Vincent

LUCARD Josette

FORTÉ Montserrat

GUITTON Florent

MONTAGNON Christine

CHASSAIGNE Alain

BELLEROSSE Martine

FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse

BEAUDOUIN Brigitte

CHAZOULE Michel

MANIEL Jean-Yves

GILLIET Laurent

SIOLY Françoise

FILHOL Cédric

MAURER Sébastien

SCOZZARI Élisabeth

AHMED-HAVET Delphine

BILLOIS Stéphane

AIGUESPARSES Claude

SZCZEPANIAK Éléonore

PORTIER Isabelle

BRIAT Agnès

BERNARD Florent

CASILDAS Sylvain

SALDO Didier

LOZANO Nicole

SOMMAIRE

<u>A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....</u>	<u>7</u>
<u>B - DÉLIBÉRATIONS AVEC VOTE.....</u>	<u>7</u>
1. <u>Délibération n°71-04-2014 : Vœu du Conseil Municipal – Motion contre la fermeture d’une classe à l’école maternelle Vercingétorix.....</u>	<u>8</u>
<u>I - Finances.....</u>	<u>10</u>
2. <u>Délibération n°28-04-2014 : Budget 2014 – Commune.....</u>	<u>10</u>
3. <u>Délibération n°27-04-2014 : Budget 2014 – Commune – Reprise anticipée de résultats de l’exercice 2013.....</u>	<u>21</u>
4. <u>Délibération n°29-04-2014 : Budget 2014 – Assainissement.....</u>	<u>22</u>
5. <u>Délibération n°30-04-2014 : Fixation des taux des trois taxes directes locales.....</u>	<u>24</u>
6. <u>Délibération n°31-04-2014 : Programme d’emprunt pour 2014 – Commune.....</u>	<u>25</u>
7. <u>Délibération n°32-04-2014 : Budget assainissement – Tarif redevance assainissement.</u>	<u>25</u>
8. <u>Délibération n°33-04-2014 : Prise en charge par le budget assainissement des frais de fonctionnement actuellement à la charge du budget principal.....</u>	<u>25</u>
9. <u>Délibération n°34-04-2014 : Prise en charge par le budget principal des frais relatifs aux eaux pluviales actuellement à la charge du budget assainissement.....</u>	<u>25</u>
<u>II - Personnel.....</u>	<u>26</u>
10. <u>Délibération n°35-04-2014 : Création d’un poste d’adjoint d’animation.....</u>	<u>26</u>
11. <u>Délibération n°36-04-2014 : Transformation de postes pour avancement de grade.....</u>	<u>26</u>
12. <u>Délibération n°37-04-2014 : Régime indemnitaire – indemnités de fonctions des élus de la commune.....</u>	<u>27</u>
13. <u>Délibération n°38-04-2014 : Conditions d’exercice des mandats locaux : majoration de crédit d’heures.....</u>	<u>30</u>

14. Délibération n°39-04-2014 : Frais de mission – Remboursement des frais de mission Maire, adjoints et conseillers délégués.....	31
15. Délibération n°40-04-2014 : Droit à la formation des élus – Crédit pour l'exercice du droit à la formation des élus.....	31
III - Administration générale.....	32
16. Délibération n°41-04-2014 : ADUHME Énergie et Climat : Désignation des représentants au Conseil d'Administration.....	32
17. Délibération n°42-04-2014 : Association 2AL : Désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration.....	33
18. Délibération n°43-04-2014 : Association 2AM : Désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration.....	33
19. Délibération n°44-04-2014 : CES Joliot Curie : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration.....	34
20. Délibération n°45-04-2014 : Clermont Métropole : Désignation des représentants.....	34
21. Délibération n°46-04-2014 : Comité des fêtes : Désignation des représentants.....	34
22. Délibération n°47-04-2014 : Comité des œuvres sociales : Désignation des représentants du Conseil Municipal.....	35
23. Délibération n°48-04-2014 : Comité National d'Actions Sociales : Désignation des représentants du Conseil Municipal.....	35
24. Délibération n°49-04-2014 : Comité technique : Fixation par le Conseil Municipal du nombre de membres au Comité technique du personnel.....	36
25. Délibération n°50-04-2014 : Comité technique : Désignation des représentants du Conseil Municipal.....	36
26. Délibération n°51-04-2014 : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) : Désignation des représentants du Conseil Municipal.....	36
27. Délibération n°52-04-2014 : Commission communale des impôts directs : désignation des nouveaux commissaires.....	37
28. Délibération n°53-04-2014 : Commission d'appel d'offres : composition.....	38

29. Délibération n°54-04-2014 : Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) : désignation d'un représentant.....	39
30. Délibération n°55-04-2014 : Commission extra-municipale des façades : désignation des représentants du Conseil Municipal.....	39
31. Délibération n°56-04-2014 : Commission extra-municipale Saint-Loup : désignation des représentants du Conseil Municipal.....	40
32. Délibération n°57-04-2014 : Commission publicité : désignation des représentants du Conseil Municipal.....	40
33. Délibération n°58-04-2014 : Accessibilité des équipements et de l'espace public : désignation des représentants du Conseil Municipal.....	41
34. Délibération n°59-04-2014 : Correspondant Défense : désignation d'un correspondant défense.....	41
35. Délibération n°60-04-2014 : École privée Saint-Joseph : désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'organisme de gestion des établissements catholiques (OGEC).....	41
36. Délibération n°61-04-2014 : Établissement Public Foncier-SMAF : désignation des délégués du Conseil Municipal.....	42
37. Délibération n°62-04-2014 : Office Régional d'Action Culturelle de Liaisons et d'Échanges (ORACLE) : désignation d'un délégué.....	42
38. Délibération n°63-04-2014 : PACT Puy-de-Dôme : désignation d'un représentant.....	42
39. Délibération n°64-04-2014 : SAEM de la ville d'Aubière : désignation des représentants permanents au Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Économie Mixte de la ville d'Aubière (SAEM de la ville d'Aubière) et du représentant permanent aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.....	43
40. Délibération n°65-04-2014 : Syndicat d'Étude et de Programmation de l'Agglomération Clermontoise (SEPAC) : désignation des représentants.....	44
41. Délibération n°66-04-2014 : Syndicat Intercommunal de Soins A Domicile (SISAD) : désignation d'un représentant du Conseil Municipal.....	44
42. Délibération n°67-04-2014 : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) : désignation des délégués du Conseil Municipal.....	45

<u>43. Délibération n°68-04-2014 : Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) : désignation des délégués du Conseil Municipal.....</u>	<u>45</u>
<u>IV - Environnement - Cadre de vie.....</u>	<u>45</u>
<u>44. Délibération n°69-04-2014 : Cession d'une parcelle de terrain chemin de Maréchal.....</u>	<u>45</u>
<u>45. Délibération n°70-04-2014 : Modalités de la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°02 du Plan Local d'Urbanisme. Annule et remplace la délibération n°06-02-2014 du 13 février 2014.....</u>	<u>46</u>

La séance est ouverte à 18 h 35 sous la présidence de M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. Nous allons démarrer ce Conseil Municipal qui a trait essentiellement à la présentation du budget. Nous allons vous demander de voter pour, de vous abstenir ou de voter contre le budget. Chacun fera ce qu'il voudra.

A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Ce soir, le secrétaire de séance sera Alain CHASSAIGNE. Il est d'accord.

Jean-Yves MANIEL est annoncé avec un peu de retard pour des raisons professionnelles, donc il nous rejoindra tout à l'heure.

Ce soir, nous avons :

- 8 délibérations qui ont trait aux finances, qui seront présentées par Florent GUITTON ;
- 28 délibérations concernant l'administration générale. C'est essentiellement la désignation des membres des commissions et des différentes instances dans lesquelles nous siégeons. Cela ira assez vite puisque la majorité et l'opposition ont déjà fait connaître les noms des personnes qui composeront ces commissions ;
- 3 délibérations concernant l'environnement et le cadre de vie.

B - DÉLIBÉRATIONS AVEC VOTE

Avant de démarrer par les finances, je voudrais profiter de la présence des représentants des parents d'élèves et des enseignants de l'école maternelle Vercingétorix puisque, comme je vous en avais parlé la semaine dernière, nous avons le risque de nous voir supprimer une classe à l'école Vercingétorix. Le risque s'est malheureusement confirmé puisque depuis hier, la classe est supprimée. Elle est supprimée sur le papier, dans les instances de l'inspection d'académie, mais bien entendu, nous allons nous battre, nous allons soutenir la lutte des enseignants et des parents d'élèves. Comme je vous l'expliquerai tout à l'heure, nous avons peut-être d'autres pistes pour remplir cette école avec les logements sociaux qui vont être attribués prochainement.

Êtes-vous d'accord pour que nous passions cette délibération tout de suite ? Je dois demander l'accord de l'assemblée. Elle est sur table. Je ne vous l'ai pas fait passer avant parce qu'on vient de finir de la rédiger. La décision a été prise hier et je n'en ai eu connaissance que ce matin, en appelant l'inspection d'académie. Le secrétariat de direction a fait le maximum pour que nous ayons cette délibération sur table. Êtes-vous d'accord pour que nous en parlions tout de suite ? Une fois que l'adjointe aux affaires scolaire, Christine MONTAGNON, vous aura lu le vœu que nous mettons au vote, nous passerons la parole, s'ils veulent bien intervenir, à un enseignant et à un parent d'élève au nom de tous les autres. Je vois que vous êtes plusieurs, mais vous n'allez pas tous parler. Il n'y a pas d'opposition pour que nous parlions de ce sujet ? *(Néant)*

1. Délibération n°71-04-2014 : Vœu du Conseil Municipal – Motion contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle Vercingétorix

Rapporteur : Mme Christine MONTAGNON

Mme MONTAGNON.- Bonsoir à tous. Je vous fais lecture de cette motion contre la fermeture d'une classe à l'école maternelle Vercingétorix.

M. le Maire indique que le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale s'est réuni le 23 avril 2014 afin de décider des fermetures de classe sur l'agglomération clermontoise. L'inspection académique a décidé de fermer une classe dans le groupe scolaire Vercingétorix alors que les effectifs sont constants. Comment accepter une telle décision ?

Au 1^{er} janvier 2013, la commune comptait une population totale de 9 621 habitants (population totale : 9 972). Depuis le début du premier mandat de la municipalité en 2008, la municipalité n'a eu de cesse d'œuvrer pour une politique de logement social qui permette d'offrir au plus grand nombre de ses concitoyens les conditions de se loger décentement. Cette politique, fondée sur les valeurs d'un développement urbain plus solidaire et plus durable, favorisera la création de 674 logements, permettant ainsi à la commune d'atteindre les 21 % de logements sociaux. Plus de 43 logements sont en construction aux alentours de l'école et seront livrés courant 2014 et début 2015. Il s'agit des Sarments au Prat et de Fernand Forest dans le secteur de la rue Casati.

M. le Maire rappelle que ces dernières années, la municipalité d'Aubière a pu préserver la ville des fermetures de classes qui dépendent trop de la rigueur de seuils arithmétiques, critères qui appartiennent à la seule administration de l'Éducation Nationale. Il faut donc continuer à s'opposer fermement à des fermetures lorsque les effectifs prévisibles à la rentrée se rapprochent du seuil et peuvent encore se modifier d'ici le mois de juin.

La relative baisse de la démographie scolaire actuelle dans les écoles maternelles et primaires pourrait permettre, au contraire, d'améliorer la qualité de l'enseignement au lieu de rendre plus difficile les conditions d'étude et d'accueil des enfants et les conditions de travail des enseignants.

De plus, la suppression de poste d'enseignant implique inévitablement la suppression d'un emploi d'ATSEM.

En considération de ces faits, M. le Maire propose au Conseil d'apporter son soutien à l'action des parents d'élèves et des enseignants. Ce vœu sera adressé dans les plus brefs délais à Madame l'Inspecteur Académique.

M. LE MAIRE.- C'est bien à Mme l'Inspecteur d'Académie. Si vous le voulez, nous allons donner le micro dans la salle. Quand nous aurons écouté enseignants et représentants des parents d'élèves, nous échangerons entre nous et nous procéderons au vote de ce vœu.

Une dame dans la salle.- Bonsoir. Je m'appelle Christine DEGUIRARD. Je suis institutrice à l'école maternelle Vercingétorix. Nous déplorons bien sûr cette fermeture parce que l'an dernier, nous étions déjà victimes d'un gel. Nous avons fait la rentrée scolaire à quatre classes. Les enfants étaient répartis dans des classes et 15 jours après, nous avons à nouveau eu une ouverture, donc ils ont rechangé de classe.

Les mêmes enfants vont subir la même chose cette année puisqu'on ferme, donc on repasse à quatre classes, avec une moyenne de 28-29 élèves par classe, avec un effectif officiel à l'heure actuelle de 115. C'est ce qui a engendré les fermetures. Les inscriptions n'étant pas terminées, nous risquons de voir d'autres enfants arriver et nous allons nous retrouver dans le même cas de figure, avec une rentrée fictive et, 15 jours après, une autre rentrée. C'est très

difficile pour les enfants et ceux qui sont rentrés cette année vont être doublement pénalisés l'an prochain.

De plus, avec 29 enfants en maternelle, nous avons plein de mots, c'est très difficile. Cela nous est déjà arrivé, mais ce ne sont vraiment pas des conditions idéales pour travailler. Le mieux serait que nous recrutions d'autres enfants. Cela dit, pour l'instant, la décision est ferme et c'est une fermeture pour nous. Nous ne sommes pas les seuls à ce seuil de 115. Il faudrait vraiment qu'il y ait beaucoup plus d'enfants pour que nous puissions rouvrir. Même à 30 par classe, je ne suis pas sûre qu'on rouvre.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous passons au suivant.

Une autre dame dans la salle.- Bonjour à tous. Je m'appelle Caroline LESCOB-LEBIDEAU. Je suis parent d'élève ALPE à la maternelle Vercingétorix. Comme cela a déjà été indiqué, nous sommes fortement en appui des maîtresses parce que nos enfants ont déjà subi cette année une rentrée à quatre classes. Ma fille était même en petite section. Elle a été trimballée dans plusieurs classes avant de trouver une maîtresse. Ce n'est pas facile, surtout pour des petites sections, de rentrer comme cela et d'avoir plusieurs maîtresses et plusieurs classes.

Nous aimerions vraiment nous mobiliser le plus possible. Même si la décision est prise, il ne faut pas oublier que rien n'est définitif. Il nous manque quelques élèves pour faire la balance et conserver notre cinquième classe.

(Arrivée de M. MANIEL)

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il encore une autre personne qui veut intervenir ?

Un Monsieur dans la salle.- Je m'appelle M. LUCAS. Je suis représentant FCPE pour l'école Vercingétorix. Comme l'ont rappelé les deux personnes qui ont parlé avant moi, ce sont des conditions que nous avons déjà connues l'année dernière et il y a cinq ans. On voit des effectifs de 30 par classe en maternelle. C'est tout simplement ingérable pour les maîtresses, pour les parents et pour les enfants.

On sait par expérience que les effectifs croissent sensiblement pendant l'été, donc les 115 enfants qui sont donnés tout de suite vont passer à 120-125. C'est à peu près le ratio d'augmentation. On va donc avoir les 30 enfants par classe. Si c'est pour faire comme l'année dernière, c'est-à-dire avoir 15 jours ou 3 semaines où les enfants sont trimballés d'une classe à l'autre, les petites sections qui découvrent l'école n'ont plus envie d'aller à l'école au bout d'un mois. Pour eux, c'est commencer l'éducation scolaire par un échec de l'ensemble des adultes. Je pense qu'il faut continuer à se mobiliser, essayer d'œuvrer au maximum pour débloquer cette cinquième classe et avoir à nouveau l'ouverture.

La première intervenante.- Le problème est que nous avons très peu de grandes sections pour la rentrée prochaine et que le quota de moyens et de petits qui sont déjà inscrits est le même que les autres années. Nous aurons ce trou – nous ne savons pas pourquoi – de grands l'an prochain. Nous n'en avons que 28 alors que dans les autres sections, nous en avons 46, 47, 48. Nous ne comprenons pas, mais c'est comme cela. Cela veut dire que si on ferme cette année, on rouvre l'année prochaine. C'est le yo-yo sans arrêt, on déménage, etc.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous allons maintenant échanger entre élus. Nous avons suffisamment d'éléments. Est-ce que quelqu'un veut intervenir sur cette question ?

M. CASILDAS.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous vous soutiendrons et nous voterons pour cette motion. Sur le fond, nous sommes clairs là-dessus. Sur la forme, on n'était pas obligé de faire la publicité de la politique de logements sociaux de la mairie pour défendre le sort de l'école à Aubière. C'est une remarque de fond et de forme.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme LOZANO.- Nous soutenons aussi ce vœu.

M. LE MAIRE.- Pour répondre à Sylvain CASILDAS, je pense qu'il était important que nous mettions en avant les réalisations de logements sociaux que nous avons effectuées au cours du mandat précédent parce que si nous ne l'avions pas fait, on aurait peut-être fermé deux classes.

Cela dit, comme je l'ai dit en préambule, nous avons rencontré pour un autre dossier cet après-midi les représentants du bailleur social OPHIS, avec lesquels nous avons discuté. Concernant les livraisons dans les prochaines semaines d'une vingtaine d'appartements, on nous a un peu rassurés. L'OPHIS nous a dit qu'allaient venir à Aubière des familles de l'extérieur, des familles avec des enfants en bas âge. Est-ce que cela va nous permettre d'atteindre ce seuil qui éviterait la fermeture ou qui permettrait la réouverture puisqu'elle est apparemment fermée ? Je l'espère. Nous allons tout faire pour. Nous attendons que, dans les jours qui viennent, le bailleur social OPHIS nous rappelle.

Nous aurons également à l'automne l'ouverture d'une trentaine de logements aux Rivaux. C'est un autre bailleur, à savoir Auvergne Habitat. C'est dans la rue des Rivaux et normalement, la rue des Rivaux est sur le secteur de Beaudonnat. Nous, l'exécutif, sommes en train de réfléchir à modifier – je vous le dis en toute honnêteté, mais nous mettrons dans le coup tous les acteurs (enseignants et parents d'élèves) – le périmètre scolaire de manière à sauver des classes sur le secteur de Vercingétorix. Nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons des nouveaux chiffres pour éviter cette fermeture.

En tout cas, avant de passer au vote, je remercie tous les parents d'élèves et les enseignants qui étaient présents hier matin devant l'inspection d'académie. J'ai apprécié ce matin l'interview de Florence BAYLE, la Directrice de l'école maternelle Vercingétorix, qui a bien mis les enfants au cœur du débat. Elle ne parlait pas de 28-30 élèves, elle parlait de 24-25 élèves. Madame DEGUIRARD, nous avons bien compris votre discours. Nous savons ce que c'est qu'avoir 28, 29 ou 30 élèves dans une classe. Je ne voudrais pas faire votre travail. Je n'en serais pas capable parce que cela ne doit pas être facile. Vous avez beaucoup de courage.

En tout cas, vous pouvez compter – j'espère que le vote va le confirmer, mais d'après ce qui a été annoncé, ce sera un vote unanime – sur l'appui et le soutien de la municipalité entière.

- Y a-t-il des oppositions à ce vœu ? (*Néant*)
- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)

La délibération n°71 est adoptée à l'unanimité.

Je vous en remercie pour nos enfants de l'école maternelle Vercingétorix.

Nous allons passer à l'ordre du jour.

I - Finances

2. Délibération n°28-04-2014 : Budget 2014 – Commune

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Bonjour à tous. Excusez-moi pour mon retard, mais la petite anecdote qui n'aurait pas dû se produire s'est malheureusement produite, c'est-à-dire que ma clé USB a « bugué » et dessus, j'avais tout ce dont j'avais besoin ce soir et ce dont j'avais eu besoin pour le DOB. Ma clé USB est vide. Bien évidemment, nous avons travaillé, avec Yann (GUILLEVIC), uniquement sur la clé USB. En trois quarts d'heure, j'ai réussi à vous transmettre au moins quelque chose. Vous m'excuserez pour la forme décousue du document.

Je vais commencer mon intervention – malheureusement, Yann n'est pas là, mais on lui fera suivre – en rendant hommage à tous nos agents de la collectivité qui ont œuvré dans les différents services à la prévision et à la programmation de notre futur budget. Merci à vous.

La semaine dernière, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, en fonction du contexte national, général, local, je vous présentais les choix budgétaires en termes de services, de moyens, d'investissements mais aussi de fiscalité et cela pour répondre à nos priorités.

Aujourd'hui, nous allons nous prononcer sur le budget 2014, deuxième étape du cycle budgétaire après celui du Débat d'Orientation Budgétaire.

Comment fonctionne un BP ? Pour le DOB, j'ai essayé d'expliquer comment cela fonctionnait. Je me suis permis trois petites phrases.

Le budget primitif – je vais l'appeler BP pour aller plus vite – est le document prévisionnel qui fixe l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir, tant en fonctionnement qu'en investissement. A Aubière, il se compose du budget principal et du budget d'assainissement, que Vincent (SOULIGNAC) aura l'occasion de vous présenter après moi.

Les décisions modificatives, appelées DM, sont des ajustements de crédits qui se font en cours d'année, ceci afin de répondre au mieux aux besoins des services et aux besoins des Aubiéris.

C'était juste pour l'aspect pédagogique, même si on pourrait en faire trois pages.

Avant de vous présenter succinctement ce que j'avais préparé, comme je vous l'avais dit lors du DOB, notre marge de manœuvre est devenue si étroite qu'elle nous contraint à remettre souvent et malheureusement à après-demain nos rêves de lendemains qui chantent, à oublier, comme la grande majorité des Aubiéris et des concitoyens en général, le superflu, et même parfois le nécessaire, pour ne retenir que l'indispensable.

Nos dépenses indispensables forment justement le plus gros bataillon de nos dépenses. Il s'agit le plus souvent de dépenses de solidarité. Nos aides, conformément à la volonté de l'État, régressent de 12 % pour la commune. Je vous ai fait part du montant la dernière fois. Nous le reverrons tout à l'heure.

Entre les dépenses et les recettes, voilà l'équation qu'il nous est donné de résoudre chaque année et encore plus aujourd'hui, pour le budget 2014.

La semaine dernière, je disais qu'en 2014, nos recettes en provenance de l'État, nos dotations, vont diminuer de plus de 12 % d'une façon totale – j'inclus bien évidemment dedans la DGF – soit un manque pour la commune d'Aubière de 142 000 €. Comprenons donc que nous n'aurons finalement qu'à débattre de nos dépenses.

Vous allez peut-être me dire que de toute façon, c'est la crise, qu'il faut courber l'échine, qu'il faut se contracter, qu'il faut se réduire, que le mot d'ordre serait « économies ». Vous allez aussi peut-être me dire qu'avec un peu d'astuce et d'habileté, il est possible de trouver dans la suppression, voire la déconstruction, quelques sous ici et là, quelques moyens nouveaux d'investir. J'entends ici ou là : « Réduisez, comprimez, diluez, supprimez même l'espace public », alors que le service public est – ne l'oublions jamais –, avec la protection sociale collective, au centre de la conception solidaire et égalitaire de la République. La réalité souvent difficile nous pousse à toujours plus d'interventions publiques, à toujours plus de solidarité.

Lorsqu'on est en responsabilité dans une période aussi critique que celle que nous traversons, avec une crise à la fois économique et sociale, il est important de dire la vérité à nos concitoyens, ce que nous nous attachons à accomplir d'une façon collective.

Oui, le budget présenté est audacieux. Pourquoi ?

- Car nous n'avons pas à rougir des actions mises en œuvre et des investissements structurants pour Aubière : le Pôle Petite Enfance, la Croisée des Vignes, l'extension et la réhabilitation des complexes sportifs, le portage des repas, les vacances familles, etc. La rétrospective 2013 vous avait été présentée la semaine dernière ;
- Car il s'inscrit dans la continuité assumée de notre action politique et fait l'objet de programmations ;
- Car il est à la mesure des enjeux et des investissements que nous voulons pour demain.

Notre budget est mesuré, réfléchi, orienté au plus près des besoins de nos concitoyens. Nous vous démontrons que les dépenses publiques peuvent être un moyen d'aider, de soigner, de secourir et même, pour certains, de sauver.

Quel que soit l'avenir que nous réservent les multiples réformes, nous devons, quelles que soient les sensibilités, et plus particulièrement la majorité, garder le cap : celui de la confiance en notre rôle d'élus de proximité, celui de la confiance dans notre collectivité, celui de la confiance dans le personnel et surtout celui de la confiance dans nos actions.

C'est en ce sens je vous appelle à vous prononcer sur ce budget 2014 une fois que je vous aurai présenté les grandes lignes.

(Projection de documents)

Encore une fois, je suis désolé pour la présentation qui n'est pas la mienne et qui n'est pas celle que je voulais faire. Je suis désolé pour ma clé qui est décédée.

Dans le document que j'avais prévu, je voulais vous rappeler les points sur la loi de finances que nous avons vus la dernière fois, principalement les diminutions des dotations de l'État, l'augmentation des charges obligatoires, à savoir la plus grosse dépense que nous aurons pour 2014 car c'est un souhait de notre équipe municipale à travers la réforme des rythmes scolaires qui va être mise en place et qui doit être une réussite à partir du mois de septembre.

Nos priorités sont issues du DOB que j'ai présenté la semaine dernière. Il s'agit d'une évolution maîtrisée et assumée des dépenses de fonctionnement. Cela devient une réalité pour nous après deux, voire trois années, d'investissements utiles aux Aubiérais. Dans le contexte actuel du recul des dotations de l'État et de la crise économique et sociale, nos priorités sont d'accroître les moyens consacrés à l'action sociale et aux solidarités, comme je l'ai dit la dernière fois. Vous verrez que le budget du CCAS évolue à la hausse significativement.

C'est également d'accroître notre aide au niveau du secteur associatif qui, comme vous le savez, crée et recrée du lien social. Nous en avons besoin dans notre société fragmentée et divisée.

Un point est fait également sur nos priorités par rapport à notre politique fiscale et tarifaire, c'est-à-dire que les taux communaux restent inchangés. Je parle des taux de taxe d'habitation et des taux de taxe foncière. Nos tarifs publics restent inchangés, mis à part la place de taxi qui, de mémoire, doit augmenter de 4 ou 5 € sur l'année.

Le dernier point sur nos priorités – il pourra bien évidemment y en avoir d'autres tout au long de l'année – est de maintenir nos programmes d'investissements importants. Vous allez me dire : « C'est ambigu parce que vous voulez réduire vos dépenses de fonctionnement et, en même temps, vous parlez de programmes d'investissements importants. » Oui, nous avons des investissements importants à réaliser pour respecter nos engagements, c'est-à-dire d'aller vers une ville plus harmonieuse, notamment d'avoir des investissements variés et utiles pour l'ensemble des Aubiérais.

Notre volonté est aussi et surtout, dans les années qui viennent – c'est inscrit dans le plan

pluriannuel – de conserver le patrimoine aubiérois que nous avons depuis le dernier mandat, avec les éléments d'investissements structurants que nous avons eus, et de permettre l'entretien de ce patrimoine aubiérois.

Je rajouterai dans nos priorités la réussite obligatoire de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2014, non pas pour nous, de façon à nous glorifier du fait que nous avons réussi – nous aurons des comptes rendus, des réunions de mise en place, de calage, étant donné que c'est la première année – mais quand je parle de réussite, c'est en priorité vis-à-vis de nos enfants, du corps enseignant et de l'ensemble des intervenants qui vont nous permettre cette réussite.

Nos priorités se calent sur une volonté, un moyen et une nécessité. La volonté est de conserver une situation financière saine – je le disais lors du Débat d'Orientation Budgétaire – de façon à conserver nos équilibres budgétaires.

Comment s'y prend-on ? Tout simplement par le biais d'indicateurs d'autofinancement, de pression fiscale mais également d'endettement, par l'analyse financière prospective et, vous l'avez vu la dernière fois, par rapport aux deux tableaux (hypothèse haute et basse) de notre plan pluriannuel d'investissement.

Pour nous, c'est une nécessité mais également une visibilité sur le long terme de manière à raisonner sur court, moyen et long terme, c'est-à-dire qu'il y a des travaux – vous allez le voir tout au long de cette année – qui vont avoir lieu aujourd'hui ou demain, d'autres qui vont avoir lieu dans quelques semaines ou quelques mois et d'autres qui vont avoir lieu dans quelques années. C'est précisé en termes de prévision, d'anticipation mais également de prise en compte du contexte aubiérois pour les investissements futurs.

Concernant nos choix budgétaires par rapport à ces données et notre façon de travailler, je vous présente les grandes masses budgétaires au niveau du budget principal et du budget assainissement.

En termes de fonctionnement, nous avons un total de plus de 14 M€ sur le budget principal. Sur le budget assainissement, nous avons 1 M€ décomposé en investissement et en fonctionnement, comme pour le budget principal. Cela nous fait un budget total pour la commune d'Aubière sur les deux budgets (principal et assainissement) de plus de 15 M€.

En termes de fonctionnement et de dépenses, nous avons une évolution prévisionnelle de la section de fonctionnement de plus de 9 M€, soit une augmentation de 14,6 % par rapport au BP 2013 et une augmentation – j'aurais dû enlever le 14,6 %, veuillez m'en excuser – de 2,9 % comprenant le BP + DM, comme je l'expliquais tout à l'heure.

En dépenses, nous avons des dépenses de personnel pour plus 628 000 €, ce qui correspond à 15,9 % en plus par rapport à l'année dernière. Cela s'explique par la mise en place et le recrutement du personnel pour le Pôle Petite Enfance mais également pour le service environnement.

Les charges à caractère général sont à hauteur de plus 136 000 €, c'est-à-dire plus 6,4 % par rapport à 2013.

Les subventions au CCAS sont à hauteur de plus 68 000 €, c'est-à-dire plus 14,2 % par rapport à l'an dernier. C'est une volonté politique de notre part d'accentuer notre priorité sur l'action sociale.

Les subventions aux associations sont à hauteur de plus 37 000 €, ce qui nous donne un chiffre de 5,2 % en augmentation par rapport à l'an dernier.

Les dotations aux amortissements sont à hauteur de plus 34 000 €, ce qui fait 5,5 % en plus.

En termes de dépenses imprévues, il y a toujours une ligne budgétaire par rapport à ce qui

peut être imprévu, mais je vous rassure, elle n'est plus imprévue, elle ne sera plus dans quelques jours ou quelques semaines, nous avons plus 65 000 €. En 2013, nous n'avions pas prévu cette ligne budgétaire.

Pour vous expliquer la démarche, en 7 ans, c'est-à-dire depuis 2007-2008, nous avons eu une hausse de 69,12 % de notre subvention au Centre Communal d'Action Sociale, c'est-à-dire une hausse de 152 575 €. Notre souhait n'est pas simplement de vous donner ces chiffres parce que ce serait trop facile. Il y a eu un besoin réel, un besoin mesuré, un besoin quantifié, des besoins qui – on le verra encore plus dans les années qui viennent – sont en constante augmentation. Les différents adjoints qui se sont succédé depuis 2008 ont mis en œuvre des actions – je pense au portage des repas à domicile, aux vacances familles, aux vacances seniors, aux vacances pour les enfants – pour avoir cette priorité au niveau du social, qui est notre volonté politique. On le mesure aujourd'hui par rapport à ce pourcentage de 69 %. Je préfère même dire par rapport à la somme de 152 000 € en plus en 7 ans.

En recettes par rapport au fonctionnement, comme je vous l'avais annoncé la dernière fois par rapport au DOB, vous avez un chiffre de 65 000 € en moins sur le document que vous avez. Nous avons eu la désagréable surprise d'avoir encore moins 20 000 sur la dotation globale de fonctionnement, ce qui nous amène à un chiffre de moins 85 000 €, ce qui fait moins 8,43 %.

J'avais un document pour vous présenter l'ensemble des dotations à la baisse, ce qui explique le chiffre de plus de 12 % par rapport aux 8,43 %. Les 8,43 % correspondent à la Dotation Globale de Fonctionnement. Quand on ramène les différentes dotations de solidarité urbaine, de solidarité de péréquation, etc., on arrive à un chiffre de moins 142 685 €, ce qui nous ramène à moins 12,45 % de dotations globales par rapport à 2013.

La CAF représente, en termes de recettes attendues, 280 000 €, dont 140 000 € par rapport à l'utilisation pleine et entière en 2014 du Pôle Petite Enfance, et plus principalement du multi-accueil, mais également du relais assistantes maternelles, 120 000 € par rapport au contrat enfance jeunesse et 20 000 € par rapport à la réforme des rythmes scolaires.

Les dotations de Clermont Communauté restent inchangées. Nous avons un montant de 1,6 M€.

Pour Frimousses et Compagnie, nous avons des dépenses réelles et conséquentes. Nous l'assumons. Nous avons également des recettes des parents à hauteur de 110 000 €.

Nous avons une évolution des taux de fiscalité égale à 0, comme je l'ai dit tout à l'heure, par rapport à la taxe d'habitation et à la taxe foncière.

Les bases de fiscalité imposées par l'État sont de plus 2,36 % pour la TH et plus 1,16 % pour le foncier bâti. La TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) nous permet d'avoir des recettes d'environ 350 000 €.

Les droits de mutation sont à hauteur de 230 000 €. Nous avons souhaité que la tarification soit inchangée, c'est-à-dire 0 % en plus pour les cantines, la garderie, les manifestations culturelles, les jardins familiaux, les terrasses et le cimetière.

Là, vous avez les grandes masses. Je passe rapidement. Vous avez un montant de 9 623 000 € en termes de budget global. En dépenses, vous avez le fonctionnement des services et des équipements pour 23,49 %, les frais de personnel pour 47 %, les contributions et subventions pour environ 17 % – nous y reviendrons tout à l'heure parce que vous aurez certainement des questions – les charges financières pour 3,68 %. En recettes, nous avons les produits de la fiscalité, qui est le gros poste budgétaire, pour 70 %, les dotations pour 16,7 %, les produits de services – nous venons de le voir – pour environ 4 % et les autres recettes pour 8,57 %.

Concernant la fiscalité, vous voyez la taxe d'habitation. J'espère que tout le monde comprend le tableau. La taxe d'habitation nous rapporte 1,5 M€ ; la taxe sur le foncier bâti, 2,9 M€.

Sur l'ensemble de la fiscalité communale, la part de la taxe d'habitation représente environ 30 %, tandis que la taxe sur le foncier bâti représente environ 57 %, etc.

Le montant que je voulais souligner est celui de la taxe sur la publicité extérieure. Nous n'avons pas une taxe pour taxer, ne serait-ce que pour ramener des sous, comme je le disais la semaine dernière. C'est également pour réduire la pollution extérieure en termes d'enseignes. Cela nous rapporte une somme conséquente, à savoir 350 000 €, ce qui représente 6,83 % de nos recettes en termes de taxes.

Vous voyez que les taxes sur les logements vacants ne représentent que 1 200 €.

Concernant l'évolution de la DGF, j'aurais dû vous la présenter avant, mais vous voyez qu'elle progressait d'un peu plus de 1 % jusqu'en 2008 et qu'elle représentait 2,92 % en 2009. À partir de 2011, vous voyez moins 1,42 %, moins 2,42 %, moins 1,78 % et – je suis désolé, il manque la ligne en dessous – moins 8,43 % sur 2014 par rapport à 2013.

Ce tableau est important pour vous montrer que nos dotations globales, et celles-ci uniquement pour la DGF, sont en nette diminution. Nous devons donc soit réduire nos dépenses, soit trouver de nouvelles recettes pour combler ce déficit de 142 000 € pour l'année 2014.

Nous avons ici les dépenses réelles de fonctionnement par chapitre : le fonctionnement des services et des équipements pour un montant de 2,2 M€, les charges de personnel pour 4,5 M€, les contributions et subventions pour 1,6 M€, les charges financières pour 355 000 €, d'autres charges pour 58 000 €. Soit un montant total de 8 882 000 €, chiffre que vous aviez tout à l'heure dans la présentation.

J'avais autre chose à vous dire et j'ai perdu ma page. Je suis désolé pour la présentation. On aura des questions tout à l'heure et je retrouverai ce que je voulais vous dire.

En termes de dépenses de fonctionnement par domaine d'activité, nous avons les services généraux pour 5,8 M€, tout ce qui est sécurité publique pour 207 000 €, la culture pour 178 000 €, l'enseignement et la formation pour 1,1 M€, la jeunesse et le sport pour 290 000 €, l'intervention sociale pour 562 000 €, la famille pour 520 000 €, l'aménagement, les services urbains et l'environnement pour 826 000 € et tout ce qui est action économique pour 40 000 €.

J'ai retrouvé mes documents. Je voulais notamment vous parler de l'évolution par rapport à l'an dernier. Un des postes importants est jeunesse et sport, pour lequel nous avons aujourd'hui plus 83 000 € par rapport à 2013. Pour tout ce qui est intervention sociale et santé, nous avons plus 83 000 € également. Le poste le plus impactant est le domaine d'activité familles, qui est en augmentation de plus 416 000 €, tout simplement parce qu'on inclut à l'intérieur le Pôle Petite Enfance et le multiaccueil. Nous avons plus 58 000 € pour aménagement et services urbains, plus 17 000 € pour sécurité publique, plus 9 000 € pour culture, etc.

Vous voyez que tous les domaines d'activité en termes de dépenses de fonctionnement ont progressé par rapport à l'an dernier.

Sur la section d'investissement, le budget d'investissement atteint 3,9 M€, hors mouvements de trésorerie. Il est principalement financé par les subventions pour 610 000 €, l'autofinancement pour 605 000 €, le fonds de compensation de la TVA pour 523 000 €, la taxe locale d'équipement, qui est aujourd'hui la taxe d'aménagement, pour laquelle nous avons quelques reliquats à hauteur de 210 000 €, l'emprunt d'équilibre pour 1,2 M€, l'affectation du résultat pour couvrir les déficits et les restes à recouvrer d'environ 632 000 €.

Sur ces 3,9 M€, il y a 500 000 € consacrés au remboursement du capital de la dette et un peu plus de 3 M€ consacrés aux investissements réalisés par la ville. Vous avez le détail des comptes, à savoir les comptes 20, 204, 21, 23 et 27.

Sur la section d'investissement, vous retrouvez le chiffre de 3,9 M€ : 12,64 % en termes de dépenses et remboursement de la dette, 33 % pour les travaux exécutés en 2013, 37 % pour les

travaux initiés en 2013 et environ 15 % pour les autres immobilisations et les opérations d'ordre.

Sur les recettes, l'autofinancement représente 15,30 % ; la taxe d'aménagement, 5,31 % ; le fonds de compensation de la TVA, 13,22 % ; les subventions, 15,42 % ; l'emprunt d'équilibre, 31,36 % ; les opérations d'ordre, 3,42 % ; l'affectation du résultat, 15,97 %.

Nous avons les investissements par domaine d'activité, comme tout à l'heure, avec les services généraux pour 1,6 M€, l'enseignement et la formation pour 366 000 €, la jeunesse et le sport pour 494 000 €, la famille pour 175 000 €, la culture pour 95 000 € et l'aménagement urbain et l'environnement pour plus de 1 M€.

Comme je l'avais dit lors du DOB, nous avons souhaité conserver un volume d'investissements importants, qui est aujourd'hui d'un peu plus de 4 M€, dont un peu plus de 2 M€ en investissements directs, notamment le reste à réaliser pour l'équipement petite enfance à hauteur de 145 000 €, la deuxième tranche du complexe sportif Bourzac à hauteur de 475 000 €, les travaux sur les bâtiments scolaires à hauteur de 303 000 €, dont l'ascenseur pour l'accessibilité aux handicapés qui coûte 120 000 € à la commune, l'aménagement de l'espace public et de la voirie à hauteur de 709 000 €, l'acquisition de la parcelle Saint-Verny à hauteur de 82 000 €, les travaux pour le musée à hauteur de 86 000 €, l'achat de matériel, notamment les jeux du Prat, à hauteur de 228 000 €, l'aménagement du Puy d'Aubière à hauteur de 54 000 €, l'électricité et l'éclairage à hauteur de 57 000 €, le mobilier divers à hauteur de 25 000 €, la ZAC de Malmouche parce que nous avons encore 250 000 € qui seront multipliés par 2,5, voire 3, pour l'année prochaine, et le remboursement réel de la dette à hauteur de 500 000 €.

J'ai fait court. Ce que j'avais prévu était un peu plus long. C'est très bien parce que, comme je le disais la dernière fois par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire, il est important de conserver ce débat, ces questions et – j'espère – les réponses qui vont en découler.

Je voudrais simplement vous rappeler que l'exercice 2014 reste la première année de notre nouveau programme pluriannuel d'investissement. Je rappelais la semaine dernière la triple ambition de notre équipe :

- le sérieux budgétaire dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, des économies sur certaines dépenses qui compensent celles qui doivent forcément augmenter, soit du fait d'une volonté politique communale, soit du fait d'une volonté gouvernementale. Je pense notamment aux 275 000 € imposés en année pleine sur la réforme des rythmes scolaires ;
- l'ambition de ne pas augmenter les taux communaux en termes de fiscalité (taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti) ;
- la poursuite des investissements malgré un contexte défavorable pour continuer à améliorer l'équipement de la ville, la modernisation de nos services – cela passe par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour nos enfants – tout en privilégiant l'ensemble de notre politique majoritaire sur les axes des solidarités, de la proximité et de l'écoute.

Merci à vous. Place aux questions.

M. LE MAIRE.- Après cette présentation un peu désordonnée – il s'en est excusé – à cause du manque de sauvegarde des documents, qui veut prendre la parole ? Est-ce que la démonstration de Florent, qui était dans le droit fil de ce qui avait été présenté la dernière fois, suscite des commentaires ? Je donne le micro à la première personne qui le demande.

Mme LOZANO.- Le budget primitif présenté correspond bien sûr tout à fait au Débat d'Orientation Budgétaire que nous avons eu la semaine dernière. Il ne pouvait en être autrement étant donné le faible délai qu'il y a eu entre les deux présentations, donc je pense qu'il n'y avait pas de temps matériel pour faire les choses différemment.

Je ne reviendrai pas sur les observations que j'avais faites jeudi dernier, mais je voudrais rappeler deux questions que j'avais posées et qui sont restées sans réponse. Je vous avais interrogés sur le projet Malmouche avec, comme tu viens de le rappeler, Florent, 250 000 € budgétisés cette année, 250 000 € depuis 2011 et nous avons noté 662 000 € en 2015 et la même chose en 2016. J'avais demandé : « Où en est-on ? » Je renouvelle cette demande.

J'avais aussi demandé un état des différents emprunts, notamment sur la durée. L'état communiqué lors du DOB n'allait que jusqu'en 2013. Je désire connaître le montant de chaque emprunt, la date de début, le taux d'intérêt et la date de fin. Sur quelle durée sont souscrits ces emprunts ? Nous ne savons pas. Je sais que les services ont beaucoup de travail actuellement, mais nous pouvons peut-être espérer avoir une réponse pour le prochain Conseil Municipal, au mois de juin.

Concernant ce budget primitif, vous avez beaucoup insisté sur la diminution des dotations de l'État. Cette diminution n'est, hélas, pas une surprise. Elle était attendue. Elle fait suite à un gel mis en place par le Président SARKOZY en 2010. Cela fait donc quelques années que le budget est de plus en plus contraint et nous savons que les années à venir risquent d'être encore plus difficiles. Nous ne pouvons que le déplorer.

Il faut toutefois souligner que si l'on prend les recettes de fonctionnement dues aux impôts et taxes plus les dotations et subventions, elles sont malgré tout en augmentation de 356 000 € par rapport à 2013. La diminution des dotations de l'État est compensée par la simple augmentation des bases des impôts locaux et l'augmentation des taxes locales.

Ce budget primitif confirme surtout nos inquiétudes concernant l'endettement de la commune avec le recours à un nouvel emprunt prévu à la section d'investissement de 1 740 000 €. D'ailleurs, vous soulignez que l'équilibre passe par un emprunt de l'ordre de 1 240 000 €. Pour mémoire, au 1^{er} janvier 2014, l'encours de la dette est de 8 236 000 €.

Je dis à nouveau ce soir qu'il faut redoubler de prudence et chercher des solutions autres que le recours systématique à l'emprunt, mais il ne faut pas me prêter des propos que je n'ai pas tenus. Je n'ai jamais parlé de suppression de personnel ni de diminution du service aux Aubiérais. Je dis qu'il faut essayer de trouver d'autres solutions, réfléchir tous ensemble.

Nous avons d'ailleurs eu au niveau du CCAS un débat d'orientation très intéressant, dans lequel il ressort bien que, certes, il faut des aides d'urgence, mais que ce n'est pas la seule solution. Nous sommes tous d'accord, notamment les intervenants, nos partenaires sociaux, pour dire qu'il est important d'éviter que les gens ne tombent dans le gouffre et d'agir avant qu'on ait vraiment des aides conséquentes à leur apporter.

Toujours au niveau du CCAS, vous avez souligné que de 2008 à 2014, il y avait eu 152 000 € d'augmentation. Je voudrais rappeler que le CCAS a participé au Pôle Petite Enfance à hauteur de 360 000 €. À ce propos, j'ai une question qui est un peu technique. Je ne demande pas non plus une réponse immédiate, mais je voudrais savoir, sur ces 360 000 € qui venaient du CCAS, si le FCTVA ira au CCAS ou directement à la commune.

Pour conclure, ce budget primitif ne va pas tout à fait dans le sens que nous aurions souhaité même si, lors du débat d'orientation, nous avons souligné quelques points positifs. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce budget.

M. LE MAIRE.- Merci. Nous allons peut-être écouter une autre intervention avant de répondre aux questions.

M. CASILDAS.- Mes remarques sont du même ordre que celles de ma collègue, Nicole LOZANO. Le Débat d'Orientation Budgétaire était l'occasion de faire les principales remarques sur le budget. Effectivement, la présentation du budget de ce soir est conforme à ce qui a été présenté la semaine dernière.

Nous avons également une inquiétude concernant l'endettement, en particulier sur la part

de l'emprunt par rapport à l'autofinancement dans ce budget. Il est vrai que la proportion accordée à l'emprunt est trop importante par rapport à la part de l'autofinancement. Ce sont des choix que vous avez décidé de faire et que vous aurez à assumer par la suite.

J'ai une demande de clarification sur une ligne dans ce qui nous est présenté. C'est à la page 15 du document qui nous a été transmis. Dans la section de fonctionnement, dans le détail des dépenses, sur la ligne 6288 qui correspond à « autres services extérieurs », il y a une très forte augmentation ; on passerait de 15 000 € à 78 000 €. Pourrions-nous savoir à quoi cela correspond ?

M. LE MAIRE.- Concernant les questions posées par Mme LOZANO, Alain CHASSAIGNE répondra sur la SAEM. Est-ce que la question a été claire ? (*Oui*)

D'autre part, concernant les emprunts et la question posée par Mme LOZANO, je la remercie d'avoir pris les précautions oratoires pour nous dire qu'il y avait eu peu de temps entre le Conseil Municipal au cours duquel nous avons présenté le DOB et le Conseil Municipal au cours duquel nous vous présentons le budget. Cela dit, Madame LOZANO, vous n'avez pas bien lu les documents puisqu'en page 92, vous avez toutes les réponses à vos questions sur les emprunts, la nature des emprunts, le capital restant dû, les intérêts, etc. Il suffit de lire le document, vous avez tout.

Alain, je te donne le micro pour répondre sur la SAEM.

M. CHASSAIGNE.- Bonsoir à tous. Comme cela a été souligné, une participation communale est envisagée, notamment pour la deuxième tranche d'aménagement de la SAEM, avec des chiffres qui ont été avancés, qui ont été mis dans un bilan prévisionnel. Nous allons d'ailleurs constituer aujourd'hui les organes du Conseil d'Administration de la SAEM et, bien entendu, dans le contexte actuel qui a été souligné dans la présentation précédente, notre volonté est de faire des recherches d'économies pour diminuer cette participation sur le prévisionnel qui a été annoncé.

Je ne veux pas anticiper sur ce que seront ces économies, mais en tout cas, nous avons d'ores et déjà alerté nos prestataires lors du mandat précédent sur le souci d'avoir des principes d'aménagement qui permettraient peut-être d'apporter – on se rapproche du centre bourg – un peu plus de densité et d'avoir des programmes de logements un peu différents, qui permettraient peut-être d'avoir des rentrées financières plus conséquentes de manière à diminuer la participation communale.

Voilà où nous en sommes, grosso modo. C'est notre volonté. Nous n'allons pas nous contenter d'annoncer des chiffres de participation importants sans faire également de notre côté des recherches d'économies qui seraient autant d'éléments favorables et positifs pour le budget communal.

Mme LOZANO.- Ce dont tu parles concerne la deuxième tranche ?

M. CHASSAIGNE.- Oui.

M. SALDO.- Monsieur le Maire, par rapport à ce que vous avez dit, j'ai bien lu la page 92 et concernant la demande de Mme LOZANO, nous n'avons que la durée résiduelle. Nous n'avons pas la durée initiale. Il est vrai que je ne connais pas parfaitement cette technique. Je suis là aussi pour apprendre, donc ce serait bien si vous pouviez me l'expliquer, Monsieur GUITTON.

M. GUITTON.- On ne va peut-être pas trop insister là-dessus parce que la durée résiduelle en années est simplement la durée qu'il nous reste à rembourser de façon à ce que le prêt soit soldé. En revanche, il y a une erreur à la fin : dans la colonne du milieu, il est indiqué 60 et il faut lire 14. Nous sommes désendettés au bout de 14 ans si nous n'empruntons plus. À mon sens, c'est simple à lire, en espérant avoir été pédagogique juste en lisant une ligne.

Par rapport à la demande de Mme LOZANO, page 89, l'ensemble des prêts est indiqué. Je

ne vais pas vous les relire car ce serait fastidieux. Vous avez même le niveau des taux, aussi bien le taux actuariel que les montants. Vous avez également la durée qui correspond à chaque prêt en cours, à savoir 14,92, 13,17, 5,33, 6, 6,08, ce qui fait une moyenne de 14.

M. GILLIET.- Pour compléter, page 89, il y a l'année à laquelle a été fait l'emprunt. L'association de l'année de signature et de la durée résiduelle vous permet d'avoir l'approche complète de ce point.

M. SALDO.- D'accord. Il faut croiser les deux tableaux.

Mme PUGLIESE.- Concernant les questions sur le CCAS et les aides d'urgence, les aides d'urgence restent des aides d'urgence, donc elles sont effectivement prises dans l'urgence, mais nous avons bien entendu au dernier CA du CCAS qu'il serait important que nous fassions une prévention en amont des besoins des gens pour réduire le coût des aides d'urgence. Nous l'avons noté et nous allons travailler en partenariat avec le Secours Populaire, etc., qui pourraient nous signaler des difficultés et des situations.

J'ai noté la question concernant le FCTVA pour savoir si la part allait au CCAS ou à la commune. Je demanderai aux services de me préparer la réponse. Je l'aurai peut-être mardi, pour le Conseil d'Administration budgétaire du CCAS.

M. GILLIET.- La réponse est simple, si tu me permets. C'est une dépense de fonctionnement, donc qui dit dépense de fonctionnement, dit pas de TVA. Il n'y a pas de récupération de TVA, donc la question n'a pas lieu d'être. Il n'y a pas de TVA sur le fonctionnement.

M. GUITTON.- J'ai entendu : « Il faudra refaire les tableaux. » Je suis désolé, mais ce sont les tableaux de l'État et en aucune façon je ne vais demander aux services, qui sont déjà débordés et qui font un travail énorme, de refaire des tableaux existants et pour lesquels il faut simplement tourner deux pages pour les comprendre.

Je poursuis sur les questions posées par M. CASILDAS ou Mme LOZANO. Je suis d'ailleurs assez surpris d'apprendre que M. CASILDAS souscrit totalement à ce que vient de dire Mme LOZANO. J'aurais préféré que nous ayons un vrai débat, comme je l'ai dit la semaine dernière. A mon sens, il n'a pas eu lieu. Je rejoins Mme LOZANO sur le fait qu'au CCAS, le DOB a été un peu plus intéressant, constructif ; il allait de l'avant, ce qui n'a pas forcément été le cas sur celui-ci, à mon sens.

Par rapport à l'endettement, ce qui me fait sourire est que quand nous sommes arrivés en 2008, la part totale des emprunts était de 5,8 M€, soit 55 % de l'enveloppe globale, et que depuis 2008, lorsque nous sommes arrivés aux affaires, elle a baissé. Elle est aujourd'hui de 4,8 M€, soit 45 % de la même enveloppe. Après, on peut aussi manipuler des chiffres.

M. CASILDAS.- Tout d'abord, je voudrais préciser qu'il peut m'arriver d'être d'accord avec Mme Nicole LOZANO si nous pensons la même chose. Je ne suis pas sectaire.

Ensuite, vous comparez à l'époque de 2008. Je regrette surtout ce qui se faisait. Le recours à l'emprunt allait avec des investissements, des choses se faisaient à Aubières. Là, je n'ai pas vu de projet structurant dans votre budget. Il y a effectivement de l'emprunt mais pas de projet structurant qui va avec.

M. GUITTON.- Vous allez donc expliquer aux Aubiérois – et j'espère que vous l'avez fait pendant votre campagne – qu'en 2011, 2012 et 2013, la commune d'Aubières n'a pas investi pour le Pôle Petite Enfance, pour accueillir 35 berceaux supplémentaires par rapport à l'offre actuelle vis-à-vis des Loupiots, qui en accueillent 20, et vis-à-vis des 70 assistantes maternelles. Vous direz aussi aux Aubiérois que la salle de la Croisée des Vignes n'était pas une bonne idée, une bonne solution pour se retrouver dans le cadre d'un moment convivial. Vous direz aussi à l'ensemble de la population que nos investissements dans les écoles, les complexes sportifs ou autres n'étaient pas nécessaires.

Je n'arrive pas à comprendre l'allocution que vous avez faite à l'instant. Des choses se sont faites avant 2008, avant notre arrivée, nous l'avons toujours dit et Christian SINSARD l'a régulièrement redit. Nous en avons fait aussi. Nous continuerons à en faire sur ce nouveau mandat, mais nos marges de manœuvre sont beaucoup plus serrées, beaucoup plus étroites. C'est ce que je disais à travers le DOB, à savoir que la situation n'est pas simple. Si nous avons recours à l'emprunt sur 1,2 M€ – vous avez un tableau dans vos documents – nous sommes en dessous de la strate de moins de 10 000 habitants parce que malheureusement, Aubière est passé en dessous de la barre des 10 000 habitants. Ne dites donc pas, s'il vous plaît, que notre équipe n'a pas investi lors du mandat qui s'est achevé parce que c'est de la désinformation, c'est faux et c'est mensonger !

M. CASILDAS.- Vous ne m'avez pas compris. Je ne dis pas que vous n'avez rien fait, je dis que l'emprunt que vous proposez est pour le budget futur. Je ne parle pas du passé, je parle du futur. Vous avez recours à l'emprunt pour ce que vous allez faire dans les prochaines années, pas pour ce que vous avez déjà fait. Le mandat 2008-2014 est fini. Là, nous sommes sur 2014-2020. La campagne électorale est également finie. Aujourd'hui, vous êtes aux affaires, vous êtes en train de gérer. Ne me parlez pas du passé, je vous parle seulement de l'avenir. L'emprunt que je vous reproche actuellement concerne le budget que nous regardons ce soir, pas ce qui a pu être fait les années précédentes.

M. GUITTON.- C'est pour financer la deuxième tranche des travaux du Cosec, pour financer les travaux de Malmouche à hauteur de 250 000 €, comme Alain (CHASSAIGNE) en a fait part dans son intervention tout à l'heure. Si vous voulez copie de la présentation que nous avons faite, notamment la semaine dernière, je peux vous la faire passer, mais en investissement, il y avait quand même certaines lignes, il n'y en avait pas qu'une seule. Cela me semble réducteur d'avoir cet état d'esprit ce soir.

M. AIGUESPARSE.- Pour Malmouche, il ne faut pas trop vous gargariser parce que cela coûte environ 2,2 M€ aux Aubiéris actuellement, ce qui représente environ 700 € par foyer fiscal. Vous pouvez faire beaucoup mieux concernant Malmouche et nous attendons beaucoup mieux, les Aubiéris attendent beaucoup mieux.

M. GUITTON.- Je n'ai pas répondu à la question de M. CASILDAS sur le compte 6288 qui est effectivement passé à 63 000 €. Nous avons réalisé 41 000 € en 2013 et nous passons à 63 000 €. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous avons eu un regroupement des dépenses en termes de gestion des déchets et que cela coûte relativement cher. À l'intérieur de ce compte, il y a également l'utilisation du cheval dans la ville pour un montant de 22 000 €.

Mme LOZANO.- Je voudrais redire à Florent (GUITTON) qu'il ne faudrait pas me prêter des propos que je n'ai pas tenus. Quand j'ai dit : « Il va falloir refaire les tableaux », je m'adressais à Didier (SALDO), pas aux services ! Je ne demande absolument pas aux services de refaire les tableaux. Maintenant que j'ai vu où étaient les données, nous allons nous le refaire nous-mêmes !

M. AIGUESPARSE.- J'ai entendu parler de cheval dans la ville à hauteur de 22 000 €. Je voulais savoir si cela allait se reproduire, si vous alliez continuer la prestation ?

M. GUITTON.- On peut tous se dire que le cheval dans la ville est une hérésie, une bêtise, voire autre chose. Pour être très honnête, c'était un peu ce que j'aurais pu penser avant. Quand je l'ai vu, dans une ville proche d'une agglomération, une ville avec beaucoup de voitures, avec une grosse zone commerciale, cela m'a plutôt amusé, intéressé. Cela recrée certains liens sociaux, comme avec le monde associatif quand on se croise ; on s'arrête, on regarde, on discute. Il nous a été utile aussi bien lors des manifestations de la ville, comme la Saint-Loup, que pour les services techniques.

Effectivement, cette prestation sera reconduite en 2014 sur une prestation, une prestation durant 6 semaines, pour 7 500 €. Quand vous regardez le chiffre sur le document, cela fait donc 18 semaines. Cela peut paraître cher, effectivement. Nous l'assumons. Si nous trouvons qu'en 2015, c'est une dépense superflue, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous l'enlèverons. Le cheval a

été une demande des habitants, des Aubiérais, pour remettre l'animal dans la ville, ce que nous avons fait. Il y a un coût, nous l'assumons.

M. LE MAIRE.- Votre question était-elle pour démontrer le coût ? Quel est votre sentiment par rapport à l'opération du cheval ?

M. AIGUESPARSES.- C'est inutile.

M. LE MAIRE.- C'est un point de vue que nous ne partageons pas. En tout cas, nous avons reçu beaucoup de mails et de lettres de félicitations. Les gens sont très satisfaits. Les services techniques de la mairie ont convaincu les élus que c'était une bonne chose au niveau économique en nous disant sous forme d'anecdote que, par exemple, on ne change pas l'embrayage du cheval alors qu'on change l'embrayage des voitures. C'est intéressant d'un point de vue écologique et économique. En tout cas, contrairement à ce que vous pensez, il y a un assentiment plutôt favorable de la part des Aubiérais, mais on peut ne pas être d'accord.

M. AIGUESPARSES.- J'aurais préféré une voiture électrique, par exemple.

M. LE MAIRE.- Il y en a déjà eu.

M. AIGUESPARSES.- Pour ce genre de prestation.

M. LE MAIRE.- En tout cas, conformément au souhait majoritaire des Aubiérais, nous continuerons à utiliser le cheval. Il y a une prestation qui va continuer dans quelques jours pour six semaines.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole ?

M. GILLIET.- Pour rester sur le cheval, la somme annoncée n'est pas un coût net. Il faut défalquer une partie des sommes qu'on déboursait avant qu'il y ait le cheval. Cela ne coûte pas à la commune les sommes qui ont été annoncées. Cela coûte moins cher.

M. LE MAIRE.- À part le cheval, y a-t-il d'autres questions sur ce budget ou attendez-vous d'autres réponses ? C'est un domaine intéressant. Est-ce que quelqu'un a encore des questions à poser ? (*Néant*)

Dans ce cas, nous allons passer au vote.

M. GUITTON.- Avant de voter le budget, il y a une délibération. Si je comprends bien, nous arrêtons le débat sur le budget ? (*Approbaton générale*)

Je me permets de redire ce que j'ai dit tout à l'heure. Le Débat d'Orientation Budgétaire et ce deuxième cycle me semblent prioritaires dans notre institution. Je regrette – je pèse mes mots – le peu d'interventions, le peu de considération, le peu de questions qu'il y a eu ce soir et qu'il y a eu la semaine dernière par rapport DOB et au budget. Je l'ai dit, c'est fait.

Avant de passer au vote du budget, nous avons la délibération n°27.

3. Délibération n°27-04-2014 : Budget 2014 – Commune – Reprise anticipée de résultats de l'exercice 2013

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Je vous propose de passer très vite sur cette délibération concernant la reprise anticipée de résultats de l'exercice 2013.

- Qui s'abstient ? (6 voix)

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui ne participe pas au vote ? (*Néant*)

Merci.

La délibération n°27 est adoptée à la majorité.

Après cet échange, nous votons sur la délibération n°28. Le budget primitif s'élève en dépenses et en recettes à 9,6 M€ en section de fonctionnement et à 4,4 M€ en section d'investissement. Nous venons d'en discuter.

- Qui s'abstient ? (*8 voix*)
- Qui ne participe pas au vote ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

La délibération n°28 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

4. Délibération n°29-04-2014 : Budget 2014 – Assainissement

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Nous passons au budget assainissement, sur lequel nous allons passer vite.

L'information principale concerne l'augmentation de la redevance de 0,03 €, c'est-à-dire que nous allons passer de 0,79 € à 0,83 €. Pour une famille classique qui a deux enfants, la base de la consommation est de 120 m³. Cela représente une augmentation annuelle de 3,60 € puisque nous appliquons l'augmentation à la consommation d'eau potable. Cette augmentation, qui ne prend pas en compte l'inflation, va permettre de compenser l'augmentation du prélèvement de Clermont Communauté qui va arriver à 280 000 € sur les 334 000 € de charges d'exploitation.

Pour les charges de personnel, nous verrons que c'est compensé par un virement du budget général vers le budget d'assainissement pour payer une partie du réseau pluvial. Comme nous sommes sur la section de fonctionnement, nous avons un transfert d'autofinancement de l'ordre de 280 000 € vers le budget d'investissement. Le budget d'investissement est donc prévu à hauteur de 338 170 € sans recours à l'emprunt grâce à l'autofinancement et grâce à une participation des particuliers au réseau d'assainissement. Tout ce qui est branchement est réalisé par la mairie mais remboursé par le particulier qui en fait la demande.

Au final, nous avons un budget équilibré et sur lequel je vous demanderai, si vous le souhaitez, de réagir.

M. SALDO.- J'avais posé la question en Commission des Finances : pourquoi augmenter de 0,03 € alors qu'on est à l'équilibre, voire excédentaire ? Je ne trouvais pas utile qu'on augmente de 0,03 €, même si c'est effectivement très peu. Pourquoi et à quoi cela peut-il servir ?

M. SOULIGNAC.- Nous avons effectivement un excédent de 300 000 à 400 000 €. Nous pourrions utiliser cet excédent pour compenser chaque année l'augmentation du prélèvement de Clermont Communauté. Le prélèvement de Clermont Communauté est de 15 000 € maintenant.

Par rapport à une année 0 qui serait le début du mandat, ce sont 15 000 € de plus, 30 000 € l'année 2, ainsi de suite jusqu'à la sixième année où nous serions à six fois 15 000 €, donc 90 000 €. Si vous cumulez ces sommes, vous arrivez à la somme de 300 000-400 000 €, donc vous pourriez dire que l'excédent va servir à compenser l'augmentation du prélèvement.

Le problème est que cela veut dire que malgré tout, au bout des 6 ans, quand on aura fini le mandat, comme il n'y aura plus d'excédent de trésorerie dans lequel on pourra taper, la capacité d'autofinancement ne sera plus de 250 000 € mais de 150 000-200 000 €.

Le but est de lutter contre les inondations par les réseaux. Je pense que vous pouvez comprendre que c'est une priorité, au moins pour les premiers intéressés, à savoir ceux qui sont inondés. Si nous voulons réaliser ces travaux, c'est-à-dire la fameuse boucle qui ceinture le centre-ville et qui va permettre de récupérer les eaux qui viennent du plateau des Cézeaux et d'ailleurs, cela représente déjà 1,3 M€. Or nous avons une capacité d'autofinancement qui est de l'ordre de 250 000 €. Quand on multiplie 250 000 € par 6, on arrive à 1,5 M€, donc on voit déjà qu'on est limite pour faire ce programme d'investissement, même si on le répartit sur les 6 années.

En discutant avec les services techniques, nous aurions pu nous dire : « Nous allons réduire la capacité d'autofinancement et nous n'investirons plus qu'entre 150 000 et 200 000 € par an au bout des 6 ans. » C'est une option que nous avons envisagée avec les services techniques et nous avons tranché en disant : « Il y a besoin de ce montant de 250 000 €, ne serait-ce que pour renouveler les réseaux et continuer à ce qu'ils soient au niveau. »

Nous nous sommes demandé : « Est-ce que nous augmentons ou non ? » C'est un choix politique. Nous aurions pu choisir la facilité, ne pas augmenter et dire : « Nous utilisons l'excédent de trésorerie pour compenser l'augmentation régulière des prélèvements de Clermont Communauté. » Nous ne le faisons pas.

Cela dit, on parle toujours de chiffres, mais il ne faut pas avoir une approche trop comptable. Si Clermont Communauté augmente ses prélèvements, c'est pour faire un investissement très important au sein de Clermont Communauté – c'est une des ambitions de M. BIANCHI – afin de retrouver une qualité d'eau correcte. Il ne faut pas être égoïste, il faut savoir que l'eau qu'on va rejeter dans l'Artière va se retrouver plus loin dans l'Allier, dans la Loire, qu'elle va être prélevée à nouveau pour l'eau potable. Nous avons aussi un devoir, vis-à-vis de tous et des générations futures, de faire ces investissements pour réduire les pollutions et là, ce sont des pollutions par temps de pluie.

Mme LOZANO.- Je voudrais remercier Vincent pour ces explications parce que c'est vrai que nous n'avons pas souvent eu l'occasion de débattre sur le budget assainissement. J'avoue ne pas avoir épluché et je voudrais te demander si vous avez fait un plan pluriannuel sur les travaux ? Peut-être qu'au regard de ce plan, on pourrait voir, à un moment ou un autre, la possibilité de ne pas augmenter.

M. SOULIGNAC.- Nous avons fait le plan puisqu'il est parti avec le schéma directeur d'assainissement qui avait été lancé par M. TARRERIAS, donc c'est ancien. Le schéma directeur d'assainissement a été très long à aboutir, mais c'est normal puisqu'il a fallu faire des mesures et, contrairement à ce qu'on croit, l'assainissement est très complexe. Pour bien cibler les investissements et les dépenses, il faut faire pas mal d'analyses et de simulations sur des logiciels qui permettent de simuler les pluies, les pollutions. Grâce à ce schéma directeur d'assainissement, nous avons pu programmer de façon pertinente pour deux mandats d'investissement.

La première phase – nous nous étions d'ailleurs posé la question lors du premier mandat – était de savoir quelle était la priorité. Il s'est avéré que la priorité, compte tenu aussi des contraintes réglementaires, notamment imposées par l'Europe, ce qu'on peut comprendre facilement, était de supprimer tous les rejets d'eaux usées. Nous avons eu un volume d'investissement assez important puisqu'il était entre 1,5 et 2 M€. Cela dépend si on prend en compte ou non les branchements et tous les travaux ponctuels. Cela représentait l'investissement du premier mandat.

Pour les investissements du second mandat, au-delà du schéma directeur d'assainissement, nous avons commencé aussi à reprendre les études sur la meilleure manière d'évacuer les eaux du plateau. Je peux vous dire que nous avons vraiment réfléchi à toutes les solutions en redemandant deux ou trois scénarios, notamment avec la capacité de stockage. Nous avons envisagé au départ une évacuation uniquement par la rue de Grevenmacher. Nous avons eu une autre idée qui était l'évacuation par la rue Vercingétorix, qui faisait qu'on pouvait réduire de 70 000 à 100 000 € les coûts d'investissement.

A un moment donné, il n'y a pas de miracle. Les études ont été faites en fin de mandat. Nous avons fait le choix de faire l'investissement en commençant par la rue Vercingétorix, ce qui permettait de traiter un problème immédiat sur le centre-ville. Après, nous irons chercher les subventions à l'Agence de l'Eau, nous ferons la démarche. Nous avons des bons contacts sur Aubière. Nous ferons le maximum par rapport à cela.

Après, nous verrons chemin faisant. L'idée est de garder la marge d'autofinancement, donc de compenser l'augmentation du prélèvement de Clermont Communauté. S'il s'avère par miracle que cette augmentation s'arrête, nous n'allons pas augmenter pour le plaisir. Je rappelle qu'en plus, nous sommes sur des chiffres très raisonnables puisque nous allons être à 0,82 € de redevance alors qu'à Clermont-Ferrand, ils sont à 1,02 € et ils ont les mêmes charges que nous. Ils ont, comme nous, la station d'épuration, l'interco et ils ont une densité de population qui n'est pas très différente de la nôtre. Nous sommes à 0,20 € de moins que Clermont-Ferrand, donc nous sommes quand même sur des montants raisonnables.

Je vous propose de passer au vote.

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n°29 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je voulais simplement vous signaler que Laurent GILLIET a dû partir et a laissé un pouvoir à Françoise SIOLY.

5. Délibération n°30-04-2014 : Fixation des taux des trois taxes directes locales

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- La taxe d'habitation est inchangée à 10,90 %, la taxe sur le foncier bâti est à 16,92 % et la taxe sur le foncier non bâti est à 61,27 %. C'est en page 167.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui ne participe pas au vote ? (*Néant*)

La délibération n°30 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

6. Délibération n°31-04-2014 : Programme d'emprunt pour 2014 – Commune

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- C'est une délibération obligatoire de façon à équilibrer le budget 2014, avec l'emprunt de 1,2 M€ pour équilibrer le budget principal, avec une mise en concurrence de l'ensemble des partenaires actuels que sont la Caisse d'Épargne, le Crédit Local de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Agricole ou d'autres intervenants.

- Qui s'abstient ? (8 voix)
- Qui vote contre ? (Néant)
- Qui ne participe pas au vote ? (Néant)

La délibération n°31 est adoptée à la majorité.

Je vous remercie.

7. Délibération n°32-04-2014 : Budget assainissement – Tarif redevance assainissement

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Pour équilibrer la section d'exploitation de ce budget, la redevance assainissement s'élèvera à 0,82 € le mètre cube pour l'exercice 2014.

- Qui vote contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n°32 est adoptée à l'unanimité.

Merci.

8. Délibération n°33-04-2014 : Prise en charge par le budget assainissement des frais de fonctionnement actuellement à la charge du budget principal

9. Délibération n°34-04-2014 : Prise en charge par le budget principal des frais relatifs aux eaux pluviales actuellement à la charge du budget assainissement

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Si vous n'êtes pas contre, nous allons prendre ces deux délibérations ensemble. Vous connaissez le problème. C'est la prise en charge par le budget assainissement des frais de fonctionnement actuellement à la charge du budget principal. Nous avons comptabilisé 50 % des charges salariales relatives à un poste de technicien de catégorie B et 25 % des charges salariales du service finance, ce qui représente une somme de 59 250 €.

Par ailleurs, dans la délibération suivante, on prend en charge par le budget principal les frais relatifs aux eaux pluviales, ce qui est prévu réglementairement et permet d'atteindre la somme de 62 860 €. Il y a eu un calcul savant pour mesurer cette participation.

Vous voyez que les sommes sont proches, entre 59 000 € et 62 000 €. Nous arrivons à

équilibrer à peu près les deux montants.

- Qui s'oppose à ces deux délibérations ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

Les délibérations n°33 et 34 sont adoptées à l'unanimité.

II - Personnel

10. Délibération n°35-04-2014 : Création d'un poste d'adjoint d'animation

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Ce poste est nécessaire au sein de la structure multiaccueil Frimousses et Compagnie parce que nous avons proposé de fonctionner en lien avec la PMI et la CAF de manière graduelle, c'est-à-dire que nous avons d'abord eu l'agrément pour 20, puis 25, puis 30 et enfin pour 35 places d'accueil maximum de jeunes enfants. De façon à effectuer nos missions auprès des enfants, il est nécessaire de recruter une deuxième personne en équivalent temps plein. Cette personne n'a pas le concours de la fonction publique territoriale, le concours d'EJE (Éducatrice de Jeunes Enfants). C'est la raison pour laquelle nous la recrutons aujourd'hui au grade d'adjoint d'animation de deuxième classe.

Avez-vous des questions ?

Mme LOZANO.- Tu viens de dire que cette personne recrutée n'avait pas le diplôme d'Éducatrice de Jeunes Enfants.

Mme LUCARD.- Elle a le diplôme, mais elle n'a pas le concours.

Mme LOZANO.- D'accord. Dans son cursus, est-il prévu qu'elle le passe ?

M. CROUZET.- Probablement.

Mme LOZANO.- Christiane SERRE me dit que oui. Merci.

M. GUITTON.- Y a-t-il d'autres interventions ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

La délibération n°35 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

11. Délibération n°36-04-2014 : Transformation de postes pour avancement de grade

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Je ne vais pas citer la liste à la Prévert qu'il y a sur la délibération. C'est simplement le glissement vieillesse technicité qui nous oblige à avoir cette délibération de façon à transformer les postes, en l'occurrence une dizaine de postes, de nos agents communaux.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

La délibération n°36 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

12. Délibération n°37-04-2014 : Régime indemnitaire – indemnités de fonctions des élus de la commune

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- En préambule, je veux vous dire que la commune d'Aubière est passée sous la barre des 10 000 habitants, donc les indemnités diminuent logiquement de 17,5 %. Nous vous proposons pour différentes raisons, à savoir des raisons de travail pour les uns et d'implication sur différents items que sont les postes d'adjoints et de conseillers délégués, étant donné que nous sommes chef-lieu de canton, ce qui nous permet d'avoir une majoration de 15 % de l'enveloppe globale, de procéder à l'augmentation de 15 % de cette enveloppe globale, pour une somme totale de 10 096 € en diminution par rapport à l'exercice et au mandat précédent. Au total, le poste budgétaire consacré aux indemnités diminue de 11 % par rapport à 2008-2014. Vous avez la liste et les sommes indiquées pour les collègues qui sont autour de la table.

Y a-t-il des remarques ?

M. SALDO.- Oui. Comme je l'ai dit en Commission des Finances, compte tenu de ce que vous nous avez dit, Monsieur GUITTON, à savoir que les gens étaient en difficulté et souffraient, il aurait été bien qu'il y ait une diminution des indemnités plutôt qu'une augmentation, même si nous avons bien entendu qu'il y a eu une baisse de 17 % due au fait que la commune passait sous la barre des 10 000 habitants.

M. SOULIGNAC.- Je crois que vous avez bien compris que c'était une diminution. Nous sommes à moins 10 % par rapport à l'année précédente. Nous ne sommes pas en augmentation.

J'ai pas mal de commentaires à faire parce que c'est une histoire qui m'agace et je pense qu'elle en agace d'autres. Dans votre équipe, vous aviez des adjoints. Vous n'avez jamais demandé, quand vous étiez en position d'adjoints, une diminution des indemnités. Cette histoire a commencé uniquement quand vous avez démissionné de vos postes d'adjoints.

Ensuite, pendant la campagne, vous avez fait un argumentaire autour de cette diminution de moins 20 %. Si vous aviez voulu être crédibles, vous auriez dû dire moins 40 % parce qu'on savait déjà qu'on était en dessous de la barre des 10 000 habitants et que, de fait, on allait passer à moins 20 %.

Je trouve qu'il y a un peu de populisme dans ce genre de démarche – et je pèse mes mots – parce qu'on oublie toujours que cet argent ne vient pas pour augmenter les salaires mais pour compenser les salaires qui sont en diminution parce qu'on prend des temps partiels et qu'il y a des réductions de salaire. On augmente beaucoup le temps de travail. Je parle pour les gens qui travaillent, qui ont encore un travail actif. Ce sont quand même des week-ends et des soirées, tout cela pour avoir une indemnité qui compense les salaires ou qui doit être – j'ai fait le calcul personnellement – de 400 €. Je gagne 400 € de plus et je travaille 40 ou 50 % de plus. Il y en a pas mal qui pourraient faire la même démonstration.

Un moment donné, on pourrait arrêter de taper sur les élus, reconnaître qu'ils travaillent au service de l'intérêt général, que ce service peut aussi prévoir quelques compensations et que ce

n'est pas de l'argent volé.

M. LE MAIRE.- Voilà qui est bien dit !

M. SALDO.- Quand nous avons dit moins 20 %, c'étaient moins 20 % par rapport au nouveau barème puisqu'il me semble que, comme il y a une nouvelle élection, des nouveaux élus, il y a des nouveaux barèmes. Dans notre programme, nous avons effectivement parlé de moins 20 %, mais c'étaient moins 20 % par rapport à ces nouveaux barèmes puisque nous étions en dessous des 10 000 habitants. Effectivement, nous aurions pu mettre moins 40 %.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres commentaires là-dessus ?

M. CASILDAS.- D'abord, j'ai une remarque sur la forme. Vous nous présentez le tableau avec les conseillers municipaux délégués. Est-ce que le Conseil ne doit pas d'abord voter les fonctions ?

M. LE MAIRE.- J'entends la remarque. J'aurais dû vous dire que je nommais les trois conseillers délégués. Pardonnez-moi. C'est rattrapé. Le Maire va nommer trois conseillers délégués :

- M. Jean-Yves MANIEL, chargé de l'environnement ;
- M. Michel CHAZOULE, chargé de l'enfance et de la jeunesse ;
- M. Stéphane BILLOIS, chargé des associations et du sport.

Il n'y a pas besoin de délibération. Merci pour la précision.

M. CASILDAS.- C'était une remarque de forme.

J'ai maintenant une remarque de fond. Je comprends très bien la remarque de M. SOULIGNAC. Nous avons déjà eu l'occasion de l'aborder rapidement en commission. Il devrait y avoir un débat beaucoup plus large sur le statut de l'élu. Je le comprends parfaitement et je suis complètement d'accord là-dessus.

Cependant, j'ai entendu tout à l'heure les propos de Florent GUITTON sur la crise que connaît notre pays. C'est assez marrant parce que dans l'intervention que j'ai rédigée, j'ai parlé de crise économique et de crise sociale donc nous sommes d'accord sur les termes pour qualifier cette crise et elle n'épargne pas les Aubiérais.

Nous constatons tous que nos compatriotes ont de plus en plus de défiance vis-à-vis du monde politique et des élus. Je ne suis pas le seul à entendre les remarques sur le « tous pourris ». Cette décision d'augmenter les indemnités est vraiment incompréhensible et injustifiable dans la mesure où nous sommes dans une situation de crise, dans une période qui est douloureuse pour beaucoup de personnes. Même si je comprends que c'est fait pour justifier une baisse de population – encore faudrait-il s'interroger sur pourquoi nous avons eu cette baisse de population – je ne pense pas que pour des élus, quelles que soient leurs opinions politiques, on montre le bon exemple en s'augmentant de la sorte, surtout en début de mandat.

M. SOULIGNAC.- Nous baissons de moins 10 %.

M. CASILDAS.- On pourrait très bien considérer que l'argent public n'est pas là pour compenser les baisses mécaniques dues à une baisse de population.

M. SOULIGNAC.- Le travail est le même.

M. CASILDAS.- Je suis d'accord, mais quelle est l'image que vous donnez ? L'image qui va être donnée est que la première préoccupation des élus est de s'augmenter, même si je suis d'accord que cela compense. Pensez un peu au symbole. J'ai vu d'autres communes dans lesquelles la première décision du Maire a également été de s'augmenter. J'ai vu le Maire de

Thiers, M. NOWOTNY, s'augmenter de 19 %. Je suis désolé, mais l'argument de la baisse n'est pas bon. Il faut d'abord savoir pourquoi et c'est le fruit d'une politique. Encore une fois, ce n'est pas à l'argent public de venir compenser cela, pas à ce moment. Nous sommes dans une période difficile et j'aurais aimé que les élus montrent l'exemple.

M. CROUZET.- Un petit complément pour aller dans le sens de ce qu'a dit Vincent SOULIGNAC. Il y a deux ou trois ans, la première fois que nous avons abordé ce problème, comme l'a rappelé quelqu'un lors de la démission de certains élus, j'ai fait la proposition de présenter mes feuilles d'imposition de 2009 et mes feuilles d'imposition de 2012 et 2013. Je suis à la disposition de n'importe quel Aubiérais, élu ou non, pour montrer qu'on peut faire des choix politiques. J'en ai fait un et cela se ressent très sérieusement sur mes finances personnelles.

M. LE MAIRE.- Je crois que c'est un faux débat.

Mme SZCZEPANIAK.- Moi non plus, je ne comprends pas cette demande. Je reste déçue parce que tout à l'heure, on nous a fait une démonstration de l'indispensable, du superflu et du nécessaire.

Je voudrais dire qu'il n'a jamais été demandé à aucun élu de mettre entre parenthèses sa vie professionnelle. Jusqu'à ce jour, la vie municipale a été conduite par des adultes, salariés ou non, qui ont honoré cette fonction par leur engagement. Cette fonction d'élu est d'ailleurs respectée par tous les Aubiérais qui ne comprendraient pas que l'impôt serve à compenser une perte de salaire due au seul choix de l'élu.

D'autre part, je constate que parmi les adjoints, certains sont retraités, d'autres non. Comment prendrez-vous en compte les intérêts personnels de certains et comment ferez-vous les ajustements pour les retraités ?

Nous sommes tous là sur du temps de vie personnel. Nous avons choisi et bataillé pour représenter les Aubiérais, pas pour mener des carrières politiques professionnelles.

Pour ces raisons, je voterai contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Il y a deux choses. D'abord, je persiste et signe : il n'y a pas d'augmentation mais une diminution. On a parlé de la possibilité des 15 % d'augmentation de l'enveloppe puisque nous étions chef-lieu de canton, mais on a oublié de dire dans la présentation que nous étions déjà à 10 %. Au cours du mandat précédent, nous n'avions pas mis le pourcentage à 15 %. Nous pouvions le mettre à 15 %, mais nous l'avions mis à 10 %.

D'autre part, compte tenu de notre engagement en matière de logements sociaux, qu'on m'a reproché tout à l'heure, mais c'est un peu un éloge – quand on me reproche de faire trop de social, je le prends toujours comme un compliment, surtout quand cela vient de nos adversaires politiques – il est fort possible que grâce à cet effort de logements sociaux, que nous faisons et que nous allons continuer à faire, nous retrouvions les 10 000 habitants avant la fin du mandat. Le montant de l'indemnité est valable au début du mandat et pour la durée du mandat, mais si nous revenons à 10 000 habitants, ce sera tout à fait normal.

Comme l'a dit Vincent (SOULIGNAC), je trouve un peu populiste ce type d'intervention. Je rejoins Sylvain CASILDAS : je suis pour qu'on en débattenne. Dites-le à vos députés UMP à l'Assemblée Nationale ! Les miens, ceux du Front de Gauche, et ceux du parti socialiste, sont tout à fait en phase. Nous allons discuter ensemble du statut de l'élu. Il y a des élus qui travaillent, certes, mais concernant les retraités, pour ma part, j'ai fait 20 ans en tant qu'élu durant lesquels je n'ai pas gagné d'argent, j'en ai perdu. C'est un choix personnel et personne ne m'a obligé à être élu.

Aujourd'hui, je suis retraité. Je fais remarquer que pour ne pas cumuler des indemnités qu'on m'avait reprochées, y compris dans mon camp, j'ai décidé de laisser les 1 600 € d'indemnités de Vice-Président de Clermont Communauté. Je peux dire publiquement et avec fierté que je n'en ai pas touché un centime et je peux le prouver. Je les ai reversés à des

organisations syndicales politiques et à des associations aubiéroises. Si vous voulez que le débat soit plus fructueux, je vous invite tous, comme l'a fait mon ami Éric CROUZET, à venir avec votre avertissement fiscal de 2012 ou 2013. Venez tous la semaine prochaine et nous les afficherons. Je suis pour qu'on les affiche.

Madame SZCZEPANIAK, vous avez aussi été adjointe pendant quelques années. Je ne vous ai pas entendu tenir le discours pleureur que vous venez d'avoir. C'est facile d'avoir ce discours quand on est dans l'opposition, mais un peu de pudeur, chère Madame, et les autres aussi !

M. CHASSAIGNE.- Je ne vais pas revenir sur ce débat concernant les élus. Au passage, je signalerai quand même qu'à mon avis, cela concerne plus les grands élus que les élus des communes qui mouillent la chemise quotidiennement, notamment des communes plus petites que la nôtre.

J'ai entendu dire que la baisse de population était le fruit d'une politique. Savez-vous en combien de temps la dynamique de la construction produit ses effets ? Elle produit ses effets en 10 ans. Cela veut dire que le temps de mettre en place un programme, de démarrer les constructions et de couper le ruban, il faut 10 ans. L'impact qu'on voit tout de suite n'est pas le nôtre, c'est celui de la politique du mandat précédent. J'en veux pour preuve que dans les deux ans qui vont venir, on verra l'impact réel de la politique, avec des vraies constructions et une augmentation de la population.

M. CASILDAS.- Monsieur CHASSAIGNE, j'entends votre argument sur la construction et ses effets. Seulement, on n'explique pas que des gens ne sont pas venus. Ce sont des gens qui sont partis. Les gens qui étaient à Aubière n'habitaient pas sous des ponts, ils habitaient déjà dans des constructions. Les effets de la construction qui vont venir, d'accord, mais les gens sont partis.

M. LE MAIRE.- Ils sont surtout partis au cimetière.

M. CASILDAS.- Ils ne sont pas tous au cimetière !

M. LE MAIRE.- Je parle sous le contrôle des gens des services, mais malheureusement, c'est l'effet démographique – ce n'est pas qu'à Aubière – il y a une moyenne de 150 décès sur la commune. Sur 6 ans, cela en fait 900. Nous avons même compensé un peu puisque nous sommes moins 500 depuis le début du mandat. Comme le dit justement Alain CHASSAIGNE, les effets de notre politique de construction de logements, sociaux ou non, vont se voir d'ici deux ans. Le débat est là. Qu'on arrête, chers collègues, de faire croire aux Aubiérois – je sais qu'on a essayé, mais cela n'a pas pris – que la baisse de cette démographie locale serait le fait de la municipalité que j'ai l'honneur de conduire depuis 2008.

Sur les indemnités, y a-t-il d'autres interventions avant que nous passions au vote ?
(Néant)

- Y a-t-il des abstentions ? (Néant)
- Des votes contre ? (8 voix)

La délibération n°37 est adoptée à la majorité.

13. Délibération n°38-04-2014 : Conditions d'exercice des mandats locaux : majoration de crédit d'heures

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Cette délibération a un lien avec celle que nous venons de voter.

La loi du 27 février 2002 permet à chaque salarié qui le décide de concilier l'exercice du mandat local avec une activité professionnelle. Ce crédit d'heures doit permettre à l'élu de disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'organisme auprès duquel il la représente et à la préparation des réunions des instances où il siège.

Il y a un tableau qui suit pour la strate de 3 500 à 9 999 habitants pour la qualité de maire, d'adjoints, de conseillers municipaux délégués et de conseillers municipaux simples : 105 heures par trimestre pour un maire, 52 heures par trimestre pour un adjoint ou un conseiller municipal délégué et 10 h 30 par trimestre seulement pour les conseillers municipaux.

C'est une délibération obligatoire à voter.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

La délibération n°38 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

14. Délibération n°39-04-2014 : Frais de mission – Remboursement des frais de mission Maire, adjoints et conseillers délégués

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Cette délibération concerne les frais de mission pour le remboursement des frais pour le Maire, les adjoints et les conseillers délégués, ce qui arrive rarement. C'est une délibération obligatoire à voter ce soir qui concerne simplement le défraiement des frais engagés sur des représentations, frais défrayés sur présentation des pièces justificatives (parking ou autres), en sachant que, je suis d'accord – je vais avoir la remarque donc je vais le dire – on peut très bien mettre 1 € pour un parcètre ou plus quand on est Maire, adjoint ou conseiller délégué. Nous avons l'obligation de voter cette délibération, mais il me semble que lors du dernier mandat, aucune dépense de cet ordre n'a été engagée.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

La délibération n°39 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie.

15. Délibération n°40-04-2014 : Droit à la formation des élus – Crédit pour l'exercice du droit à la formation des élus

Rapporteur : M. Florent GUITTON

M. GUITTON.- Dans la même ligne ce que dont nous venons de discuter, ce sont des

crédits pour l'exercice du droit à la formation des élus. Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation des membres élus, notamment en déterminant des crédits ouverts de formation.

M. le Maire propose que ce crédit n'excède pas 20 % du montant total des indemnités allouées aux élus de la commune. Il propose simplement par cette délibération d'adopter ce principe sur notre commune d'Aubière.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? (*Néant*)

Nous procédons au vote.

- Qui s'abstient ? (*Néant*)
- Qui vote contre ? (*Néant*)

La délibération n°40 est adoptée à l'unanimité.

III - Administration générale

Mme LUCARD.- Bonsoir à tous. Nous avons un certain nombre de délibérations pour désigner des élus dans les organismes extérieurs.

16. Délibération n°41-04-2014 : ADUHME Énergie et Climat : Désignation des représentants au Conseil d'Administration

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous devons désigner un titulaire et un suppléant qui siège au Conseil d'Administration de l'ADUHME.

Se présentent :

- M. MANIEL Jean-Yves comme membre titulaire ;
- M. SOULIGNAC Vincent comme suppléant.

Nous avons seulement deux élus à désigner. Il va falloir que nous votions. Si cela ne suscite pas de remarque, je vais vous demander de procéder directement au vote.

M. MANIEL.- J'ai vu Didier SALDO tiquer quand on parlait de l'ADUHME. Il faudrait peut-être refixer les engagements que nous avons repris auprès de l'ADUHME pour l'année 2014. Nous avons décidé de reconduire pour 2014 notre engagement auprès de l'ADUHME pour la simple et bonne raison qu'il y a un travail qui a été fait, qui doit être encore fait et qui avait été engagé avec l'ADUHME pour l'année 2014. Nous avons donc décidé de continuer avec l'ADUHME pour l'année 2014, en sachant qu'a priori, ce ne sera pas reconduit dans les années futures puisque nous avons la compétence plus largement dans la salle de ce Conseil Municipal.

Mme LUCARD.- Merci.

Nous allons procéder au vote.

- Y a-t-il des votes contre ? (*Néant*)
- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)

La délibération n°41 est adoptée à l'unanimité.

17. Délibération n°42-04-2014 : Association 2AL : Désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous devons désigner des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'association 2AL. Nous devons désigner trois ou quatre membres. Nous vous proposons la désignation de quatre membres. Se présentent :

- CROUZET Éric ;
- GUITTON Florent ;
- CHAZOULE Michel ;
- LOZANO Nicole.

Avez-vous des remarques par rapport à ces désignations ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Y a-t-il des votes contre ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*

La délibération n°42 est adoptée à l'unanimité.

18. Délibération n°43-04-2014 : Association 2AM : Désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous avons aussi à désigner des représentants au Conseil d'Administration de l'association 2AM. Il y avait trois ou quatre membres. Nous proposons quatre membres. Se présentent :

- Éric CROUZET ;
- Christine MONTAGNON ;
- Martine BELLEROSE ;
- Didier SALDO.

Avez-vous des remarques ? *(Néant)*

Heureusement que nous avons anticipé. Cela va très vite.

- Y a-t-il des votes contre ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*

La délibération n°43 est adoptée à l'unanimité.

19. Délibération n°44-04-2014 : CES Joliot Curie : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous devons désigner un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du collège Joliot Curie. Nous avons seulement droit à un représentant puisqu'il y a un représentant qui va être désigné par Clermont Communauté. Nous proposons la candidature de Mme Christine MONTAGNON.

Avez-vous des remarques à ce sujet ? (Néant)

Nous allons procéder au vote.

- Y a-t-il des votes contre ? (Néant)
- Y a-t-il des abstentions ? (Néant)

La délibération n°44 est adoptée à l'unanimité.

20. Délibération n°45-04-2014 : Clermont Métropole : Désignation des représentants

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous devons désigner à Clermont Métropole deux représentants (un titulaire et un suppléant) pour siéger au sein du Conseil d'Administration. Nous vous proposons :

- Mme Marie-Angèle PUGLIESE comme candidat titulaire ;
- M. Laurent GILLIET comme suppléant.

Avez-vous des remarques ? (Néant)

Nous allons procéder au vote.

- Y a-t-il des votes contre ? (Néant)
- Des abstentions ? (Néant)

La délibération n°45 est adoptée à l'unanimité.

21. Délibération n°46-04-2014 : Comité des fêtes : Désignation des représentants

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous devons désigner des représentants au sein du Comité des fêtes. Ces représentants siégeront, comme par ailleurs, au Conseil d'Administration du Comité des fêtes et nous devons désigner quatre représentants. Nous vous proposons :

- FORTE Montserrat ;
- Brigitte BEAUDOUIN ;
- Sébastien MAURER ;

- Agnès BRIAT.

Y a-t-il des remarques ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n°46 est adoptée à l'unanimité.

22. Délibération n°47-04-2014 : Comité des œuvres sociales : Désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Au niveau du Comité des œuvres sociales, nous devons désigner cinq membres. Nous vous proposons :

- Christian SINSARD ;
- Josette LUCARD ;
- Florent GUITTON ;
- Françoise SIOLY ;
- Nicole LOZANO.

Avez-vous des remarques ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Y a-t-il des votes contre ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*

La délibération n°47 est adoptée à l'unanimité.

23. Délibération n°48-04-2014 : Comité National d'Actions Sociales : Désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous avons à désigner des représentants au sein du CNAS. Nous avons seulement un délégué qui est parmi les élus et un délégué qui représente les agents. Nous vous proposons la candidature de Josette LUCARD, qui représente les élus, et la candidature de Marianne BALLEET, qui est déléguée et qui représentera le personnel.

Avez-vous des remarques ? *(Néant)*

Nous allons voter.

- Y a-t-il des votes contre ? *(Néant)*
- Y a-t-il des abstentions ? *(Néant)*

La délibération n°48 est adoptée à l'unanimité.

24. Délibération n°49-04-2014 : Comité technique : Fixation par le Conseil Municipal du nombre de membres au Comité technique du personnel

25. Délibération n°50-04-2014 : Comité technique : Désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous passons aux représentants au Comité technique. Avant, c'était le Comité technique paritaire. Nous avons à désigner trois titulaires et trois suppléants. Il n'y avait plus l'obligation à ce que ce soit paritaire, mais dans la mesure où il est plus équitable que ce soit trois représentants des élus et des représentants du personnel, nous avons proposé la candidature de :

- Josette LUCARD, Martine BELLEROSSE et Didier SALDO en tant que titulaires ;
- Montserrat FORTE, Alain CHASSAIGNE et Sylvain CASILDAS en tant que suppléants.

Avez-vous des remarques ? (*Néant*)

- Y a-t-il des votes contre ? (*Néant*)
- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)

Les délibérations n°49 et 50 sont adoptées à l'unanimité.

26. Délibération n°51-04-2014 : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) : Désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous allons procéder à la désignation des représentants au CHSCT. Nous proposons :

- Josette LUCARD, Michel CHAZOULE, Éléonore SZCZEPANIAK en tant que titulaires ;
- Vincent SOULIGNAC, Cédric FILHOL et Nicole LOZANO en tant que suppléants.

Y a-t-il des interventions ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- Y a-t-il des votes contre ? (*Néant*)
- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)

La délibération n°51 est adoptée à l'unanimité.

27. Délibération n°52-04-2014 : Commission communale des impôts directs : désignation des nouveaux commissaires

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous devons désigner des représentants à la Commission communale des impôts directs. Il nous fallait beaucoup de noms. Il fallait que nous fassions la proposition de 16 candidats titulaires et de 16 suppléants avec, au niveau des titulaires, un qui n'habitait pas la commune et, au niveau des suppléants, un qui n'habitait pas la commune. Tout le monde n'a pas la liste sous les yeux donc je vais vous la donner.

En titulaires, nous proposons :

- Josette LUCARD ;
- Florent GUITTON ;
- Marie-Thérèse FOURTIN ;
- Michel CHAZOULE ;
- Roger MONTAGNER, qui vient de Cournon d'Auvergne ;
- Delphine AHMED ;
- Nicole LOZANO ;
- Sylvain CASILDAS ;
- Alain CHASSAIGNE ;
- Françoise SIOLY ;
- Laurent GILLIET ;
- Cédric FILHOL ;
- Élisabeth SCOZZARI ;
- Marcel CHENEVEE ;
- Didier SALDO ;
- Claude AIGUESPARSES.

En suppléants, nous proposons :

- Claude POUZADOUX ;
- Evelyne MIQUEL ;
- Marie-Ange TERRILLON ;
- Roger DEBISE ;
- Georges POUX, qui n'est pas de la commune ;
- Daniel LEBLANC ;
- Agnès BRIAT ;
- Florent BERNARD ;

- David MICHAUX ;
- Victorien GINESTE ;
- Fabienne POUX ;
- Cyril TRIBOUD ;
- Pierre BOURCHEIX ;
- Laurence PERRIN ;
- Éléonore SZCZEPANIAK ;
- Isabelle PORTIER.

Si vous n'avez pas retenu vos noms, vous allez signer la délibération et vous le saurez.

Nous allons voter.

- Y a-t-il des voix contre ? (*Néant*)
- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)

La délibération n°52 est adoptée à l'unanimité.

28. Délibération n°53-04-2014 : Commission d'appel d'offres : composition

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Pour la commission d'appel d'offres, nous devons nommer cinq titulaires et cinq suppléants.

En titulaires, nous vous proposons :

- PUGLIESE Marie-Angèle ;
- SOULIGNAC Vincent ;
- CHASSAIGNE Alain ;
- GUITTON Florent ;
- AIGUESPARSES Claude.

En suppléants, nous proposons :

- CROUZET Éric ;
- MANIEL Jean-Yves ;
- BELLEROSE Martine ;
- BILLOIS Stéphane ;
- SALDO Didier.

Avez-vous des critiques à faire ? (*Néant*)

Nous allons procéder au vote.

- Qui est contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n°53 est adoptée à l'unanimité.

29. Délibération n°54-04-2014 : Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) : désignation d'un représentant

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Concernant la CDAC, il fallait que nous fassions une proposition d'un titulaire et d'un suppléant. Nous vous proposons la candidature de Montserrat FORTE et son suppléant serait Vincent SOULIGNAC.

Avez-vous des remarques ? (Néant)

Nous allons voter.

- Qui vote contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n°54 est adoptée à l'unanimité.

30. Délibération n°55-04-2014 : Commission extra-municipale des façades : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Il nous fallait cinq représentants. Cette commission extra-municipale est chargée d'étudier des projets de rénovation des façades engagées avec le PACT ARIM et le Conseil Architecture Urbanisme Équipement. Nous vous proposons les cinq représentants suivants :

- SOULIGNAC Vincent ;
- CHASSAIGNE Alain ;
- MANIEL Jean-Yves ;
- SALDO Didier ;
- BERNARD Florent.

Avez-vous des remarques ? (Néant)

Nous allons procéder au vote.

- Qui est contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n°55 est adoptée à l'unanimité.

31. Délibération n°56-04-2014 : Commission extra-municipale Saint-Loup : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Pour la commission Saint-Loup, nous devons désigner six représentants.

M. CROUZET.- Une petite précision. Il s'agit des élus qui font partie du Comité de pilotage de la foire de la Saint-Loup, mais il est bien évident que tous les élus sont fortement invités à participer également à la préparation et à la fête de la Saint-Loup elle-même.

Mme LUCARD.- Nous avons proposé six candidats :

- CROUZET Éric ;
- FORTE Montserrat ;
- BEAUDOUIN Brigitte ;
- Sébastien MAURER ;
- Sylvain CASILDAS ;
- BRIAT Agnès.

Avez-vous des remarques ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n°56 est adoptée à l'unanimité.

32. Délibération n°57-04-2014 : Commission publicité : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous avons aussi une désignation concernant la Commission publicité. Nous devons élire cinq représentants. Nous vous proposons la candidature de :

- SOULIGNAC Vincent ;
- CHASSAIGNE Alain ;
- FORTE Montserrat ;
- MANIEL Jean-Yves ;
- PORTIER Isabelle.

Avez-vous des remarques ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*

- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n°57 est adoptée à l'unanimité.

33. Délibération n°58-04-2014 : Accessibilité des équipements et de l'espace public : désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous devons désigner quatre représentants. Les candidatures sont :

- Marie-Angèle PUGLIESE ;
- Vincent SOULIGNAC ;
- Josette LUCARD ;
- Nicole LOZANO.

Y a-t-il des remarques ? (Néant)

Nous allons procéder au vote.

- Qui est contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n°58 est adoptée à l'unanimité.

34. Délibération n°59-04-2014 : Correspondant Défense : désignation d'un correspondant défense

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Il n'y a pas le choix, c'est le Maire.

- Qui est contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n°59 est adoptée à l'unanimité.

35. Délibération n°60-04-2014 : École privée Saint-Joseph : désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'organisme de gestion des établissements catholiques (OGEC)

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous devons désigner un représentant, un élu, au Conseil d'Administration de Saint-Joseph. Nous vous proposons la candidature de Florent GUITTON.

Avez-vous des remarques ?

M. GUITTON.- Si quelqu'un le veut, je peux laisser ma place. (Néant)

Mme LUCARD.- Nous allons procéder au vote.

- Qui est contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n°60 est adoptée à l'unanimité.

36. Délibération n°61-04-2014 : Établissement Public Foncier-SMAF : désignation des délégués du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Pour l'EPF-SMAF, nous devons désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Nous vous proposons la candidature de :

- Alain CHASSAIGNE et Sylvain CASILDAS en tant que titulaires ;
- Florent GUITTON et Éléonore SZCZEPANIAK en tant que suppléants.

Avez-vous des remarques ? (*Néant*)

Nous allons procéder à l'élection.

- Qui est contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n°61 est adoptée à l'unanimité.

37. Délibération n°62-04-2014 : Office Régional d'Action Culturelle de Liaisons et d'Échanges (ORACLE) : désignation d'un délégué

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous avons à désigner un représentant pour l'ORACLE. Nous proposons Éric CROUZET.

Y a-t-il des remarques ? (*Néant*)

- Qui vote contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n°62 est adoptée à l'unanimité.

38. Délibération n°63-04-2014 : PACT Puy-de-Dôme : désignation d'un représentant

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Au niveau du PACT Puy-de-Dôme, nous avons à désigner un représentant. Nous vous proposons PUGLIESE Marie-Angèle.

Y a-t-il des remarques ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La délibération n°63 est adoptée à l'unanimité.

39. Délibération n°64-04-2014 : SAEM de la ville d'Aubière : désignation des représentants permanents au Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Économie Mixte de la ville d'Aubière (SAEM de la ville d'Aubière) et du représentant permanent aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Pour la SAEM de la ville d'Aubière, nous avons à désigner quatre membres. Nous vous faisons la proposition des candidatures de :

- CHASSAIGNE Alain ;
- Vincent SOULIGNAC ;
- PUGLIESE Marie-Angèle ;
- GILLIET Laurent.

S'il n'y a pas de remarque, nous allons procéder au vote.

- Qui vote contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

La désignation des membres est adoptée à l'unanimité.

Nous continuons sur la même délibération. Nous devons procéder à la désignation d'un élu qui assurera la représentation de la ville au sein des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de la SAEM. Nous vous proposons la candidature d'Alain CHASSAIGNE.

Avez-vous des remarques ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Qui est contre ? *(Néant)*
- Qui s'abstient ? *(Néant)*

Alain CHASSAIGNE est désigné à l'unanimité.

Ensuite, nous devons porter une candidature de la collectivité à la présidence du Conseil d'Administration de la SAEM et accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre, notamment la direction générale de la société. Nous vous proposons la candidature d'Alain CHASSAIGNE.

Y a-t-il des remarques ? *(Néant)*

Nous allons procéder au vote.

- Y a-t-il des votes contre ? (*Néant*)
- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)

La délibération n°64 est adoptée à l'unanimité.

40. Délibération n°65-04-2014 : Syndicat d'Étude et de Programmation de l'Agglomération Clermontoise (SEPA) : désignation des représentants

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous devons désigner un représentant à la SEPA, qui est le Syndicat d'Étude de Programmation de l'Agglomération Clermontoise. Nous vous proposons la candidature de Laurent GILLIET et de sa suppléante, Mme Marie-Angèle PUGLIESE.

Avez-vous des remarques ? (*Néant*)

Nous allons procéder au vote.

- Qui est contre ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n°65 est adoptée à l'unanimité.

41. Délibération n°66-04-2014 : Syndicat Intercommunal de Soins A Domicile (SISAD) : désignation d'un représentant du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous devons désigner des représentants au SISAD. Comme c'est écrit dans la délibération, les trois communes sont représentées au sein de cet organisme par les Maires des communes du canton, à savoir Aubière, Romagnat et Pérignat. Nous devons désigner trois représentants. Je ne comprends pas parce que le Maire y est de droit.

M. LE MAIRE.- Oui, mais il y a toujours trois représentants.

Mme LUCARD.- D'accord, donc Christian SINSARD, Marie-Angèle PUGLIESE et Agnès BRIAT.

Mme FORTE.- Il est écrit « un par commune ». Il y a un problème.

M. LE MAIRE.- Le seul représentant est Mme BRIAT. Le Maire et l'adjoint sont de droit.

Mme LUCARD.- Le Maire et l'adjoint aux affaires sociales sont de droit. Je vous remercie d'avoir fait ces remarques.

Nous allons voter.

- Y a-t-il des voix contre ? (*Néant*)
- Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)

La délibération n°66 est adoptée à l'unanimité.

42. Délibération n°67-04-2014 : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) : désignation des délégués du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous devons désigner des représentants au SIVOM. Nous avons à désigner deux représentants, deux délégués titulaires. Nous vous proposons :

- Vincent SOULIGNAC ;
- Élisabeth SCOZZARI.

Avez-vous des remarques ? (Néant)

Nous allons procéder au vote.

- Qui est contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n°67 est adoptée à l'unanimité.

43. Délibération n°68-04-2014 : Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (SIEG) : désignation des délégués du Conseil Municipal

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

Mme LUCARD.- Nous allons désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au SIEG. Nous avons la candidature de :

- MANIEL Jean-Yves et BERNARD Florent en tant que titulaires ;
- SCOZZARI Élisabeth et SALDO Didier en tant que suppléants.

Avez-vous des remarques ? (Néant)

Nous allons procéder au vote.

- Qui est contre ? (Néant)
- Qui s'abstient ? (Néant)

La délibération n°68 est adoptée à l'unanimité.

Merci de m'avoir écoutée avec patience.

IV - Environnement - Cadre de vie

44. Délibération n°69-04-2014 : Cession d'une parcelle de terrain chemin de Maréchal

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- Cette délibération concerne la cession d'une parcelle de terrain chemin de Maréchal. Cela correspond à un projet qui a lieu sur la rue de Maréchal, en bordure de la quatre voies. Cinq parcelles vont être construites. Il y a déjà eu plusieurs délibérations sur ce sujet,

des échanges de parcelles pour permettre la viabilité de ces cinq lots. Nous continuons la procédure et il y a la cession d'une parcelle de terrain chemin de Maréchal. Le propriétaire cède gratuitement à la commune une bande de terrain de 2 m de large le long du chemin communal afin d'élargir à 5 m et de rendre accessible ces terrains.

Y a-t-il des commentaires sur cette délibération ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- Qui s'oppose ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*Néant*)

La délibération n°69 est adoptée à l'unanimité.

45. Délibération n°70-04-2014 : Modalités de la mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°02 du Plan Local d'Urbanisme. Annule et remplace la délibération n°06-02-2014 du 13 février 2014

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

M. SOULIGNAC.- C'est une affaire assez ancienne qui concerne la modification qui a pour but de corriger une erreur matérielle qui concernait deux parcelles qui avaient été placées en zone N (Naturelle) alors qu'elles étaient antérieurement en zone constructible. C'est vraiment une erreur matérielle, c'est-à-dire qu'il n'y a eu aucune volonté de sortir ces deux parcelles. On les remet donc dans l'état où elles étaient, c'est-à-dire qu'elles sont constructibles, d'autant plus qu'il y a une maison sur une des parcelles.

Le problème est de bien respecter la procédure. Dans la procédure, il doit y avoir une mise à disposition des informations. Cela doit être porté à la connaissance du public. Les modalités de mise à disposition du public de cette modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) consistent en :

- la mise à disposition du dossier de modification simplifiée en mairie ou au service technique. Vous pouvez aller au service technique et consulter le dossier ;
- la mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en mairie ;
- la mise en ligne sur le site Internet officiel de la commune de l'arrêté prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLU ;
- l'affichage sur panneau officiel.

Nous vous proposons d'approuver cette mise à disposition du public de cette modification n°2 du PLU.

Y a-t-il des commentaires ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- Qui s'oppose ? (*Néant*)
- Qui s'abstient ? (*6 voix*)

La délibération n°70 est adoptée à la majorité.

M. LE MAIRE.- L'ordre du jour du Conseil Municipal est clos. Y a-t-il de la part des élus des questions diverses ou des interventions, quelles qu'elles soient ? (*Néant*)

S'il n'y a pas de question, je vais clore ce Conseil Municipal. Je vous souhaite une bonne soirée. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 26 juin. Je vous indique également qu'il y aura une soirée accordéon le samedi 26 avril, à 20 h 30, initiée par le club d'accordéon.

M. CASILDAS.- Je suppose que pour la validation du compte rendu sur le DOB, on n'a pas eu le temps de l'avoir ?

M. LE MAIRE.- Non. Il n'a pas été envoyé à la direction. J'ai oublié de le dire pour les nouveaux élus, mais en principe, il faut compter une quinzaine de jours pour que la sténotypiste fasse son travail car elle n'a pas – heureusement pour elle – que le Conseil Municipal d'Aubière. Dès que ce sera fait, nous vous l'enverrons. En général, il n'y a pas de difficulté puisque c'est son travail et il y a un enregistrement.

S'il n'y a pas d'autre question, bonne soirée à tous. Rendez-vous le 26 juin pour le prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 21 h 00.